



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (2020-2030)

RAPPORT DE STRATÉGIE



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

2020

**Le présent document est disponible en ligne
sur le site France Diplomatie :**

www.diplomatie.gouv.fr/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction
par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm,
réservés pour tous pays.

Réalisation

MEAE/DGM : Valentin d'Agnano, Eugénie Avram,
Michael Chouraki, Clémence Grunenberger,
Marie-Flore Michel, Maïmouna Ndiaye, Arnaut Rayar,
Vincent Szeleper

Remerciements

La sous-direction de l'environnement et du climat remercie
les membres des groupes de travail et des comités
de pilotage, ainsi que les différents acteurs de l'eau qui ont
contribué à l'élaboration de cette stratégie.



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (2020-2030)



Table des matières

Méthodologie	6
Introduction	7
Chapitre 1 Contexte et enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement.....	8
1.1 Les efforts de la communauté internationale ont permis des avancées mais beaucoup reste à faire	8
1.2 Bilan des engagements de la France pour faire face à ces défis	12
1.3 Les acteurs français de l'eau : des acteurs influents au niveau mondial.....	23
Chapitre 2 Axes stratégiques	25
Axe 1 Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale.....	26
Axe 2 Renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau pour tous dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau.....	28
Axe 3 Renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement.....	30
Chapitre 3 Suivi et redevabilité de la stratégie.....	34
Annexe Cadre de redevabilité.....	35
Sigles et abréviations	37
Encadrés	38
Figures	38
Bibliographie	39

Méthodologie

Cette stratégie 2020-2030 est le résultat d'une large concertation, inclusive et participative, de l'ensemble des acteurs français de l'eau. Cinq collèges d'acteurs ont ainsi été mobilisés : l'État et ses établissements publics, la société civile, les collectivités locales et les parlementaires, le secteur privé ainsi que les institutions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation.

La quantité d'acteurs impliqués a permis de prendre en compte la diversité des approches dans ce domaine, notamment la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, le développement et la solidarité, la santé publique et la sécurité alimentaire, la sécurité et la négociation multilatérale, la diplomatie économique et scientifique. Elle prend également en compte la nécessité d'une action intersectorielle dans ce domaine.

La sous-direction de l'environnement et du climat (CLEN) de la direction du développement durable (DDD) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a coordonné et

synthétisé les travaux dans le cadre d'un comité de pilotage constitué de représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du MEAE, du ministère des Outre-mer, du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Ces travaux se sont articulés autour de trois phases. Un diagnostic a d'abord permis de préciser les tendances, les défis et les opportunités à l'international de la coopération française, ainsi que d'identifier des bonnes pratiques, nationales et internationales. À partir de cette base a été élaborée une réflexion stratégique définissant les priorités d'action et les objectifs. La troisième phase a été consacrée à la détermination des indicateurs de suivi et de résultats, ainsi qu'à la définition des procédures de suivi et de redevabilité. Chaque phase a fait l'objet d'échanges approfondis dans le cadre d'une concertation conduite au sein des cinq collèges d'acteurs.

Introduction

Reconnaissant l'eau et l'assainissement comme un secteur prioritaire de l'aide publique au développement (APD), la France s'est dotée en 2005 d'une première stratégie sectorielle qui a notamment permis de structurer l'aide au développement et les interventions de la France à l'international dans ce domaine.

À la nécessité de poursuivre les efforts engagés s'ajoutent, plus de dix ans après, celles de rehausser les ambitions de la France et de s'ancrer plus fortement dans la logique de développement durable. Le 8 février 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est engagé, dans ses conclusions, à élaborer une stratégie française pour l'eau et l'assainissement à l'international : « La France poursuivra la mise en œuvre des droits de l'homme en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, contribuant ainsi à améliorer la santé, l'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'égalité de genre. Les actions en matière de gestion durable de la ressource, de prévention des catastrophes liées à l'eau et de réponse aux situations d'urgence contribuent à atteindre les objectifs de la France en matière d'adaptation aux effets du changement climatique. La France élaborera une stratégie pluriannuelle dédiée. »

La volonté de s'inscrire pleinement dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD), que s'est fixée la communauté internationale en 2015, impose par ailleurs à la France de repenser sa politique de coopération dans le secteur de l'eau et l'assainissement, en commençant notamment

par élargir son champ d'intervention et en prenant en compte les effets du changement climatique. Si l'expression « eau et assainissement » désigne les services et infrastructures d'eau potable et d'assainissement, il convient d'y inclure l'hygiène mais aussi la gestion intégrée et durable des ressources en eau à l'échelle mondiale. En effet, par sa transversalité, la concrétisation de l'ODD 6, qui vise à « garantir à tous l'accès à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », conditionne l'atteinte de l'ensemble des ODD.

La *Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030)* constitue un document d'orientation politique. Elle dresse le bilan de la première stratégie et fixe les orientations de l'APD française dans le secteur de l'eau et l'assainissement pour 2020-2030. Articulés autour de trois axes prioritaires, ses objectifs permettent d'intervenir sur l'ensemble des grandes problématiques actuelles, notamment la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), ainsi que la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques. Augmentée d'un cadre de suivi et de redevabilité, cette stratégie comprend un panel d'indicateurs qui permettra de répondre à terme à un double objectif :

- suivre la mise en œuvre des engagements de la France, notamment l'évolution des tendances de son APD dans le domaine ;
- disposer d'un outil d'orientation en évaluant à l'échelle globale l'atteinte de certains objectifs.

Chapitre 1

CONTEXTE ET ENJEUX DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Au cœur du développement durable, l'eau et l'assainissement sont l'objet d'efforts importants de la communauté internationale – et de la France notamment – pour relever les multiples défis.

1.1 Les efforts de la communauté internationale ont permis des avancées mais beaucoup reste à faire

La cible 7.C des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avait pour ambition de « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ». À l'échelle mondiale, cet objectif a été atteint pour l'eau potable puisque, entre 1990 et 2015, 2,6 milliards de personnes ont accédé à une source d'eau améliorée. Cependant, des disparités importantes subsistent, comme en Afrique subsaharienne où de nombreux pays n'ont pas atteint cet objectif. Au niveau mondial, si 2,1 milliards de personnes ont accès à un service d'assainissement amélioré, force est de constater que la cible n'a pas été atteinte : en 2015, 2,4 milliards de personnes ne disposaient pas de services d'assainissement améliorés et 946 millions de personnes étaient encore contraintes de déféquer à l'air libre¹.

Des efforts doivent encore être déployés à destination des personnes les plus vulnérables. Les conflits, le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont été les principaux obstacles au développement humain et à la réalisation des OMD. Ce sont à ces défis que les ODD doivent répondre.

1.1.1 L'eau et l'assainissement, des défis multiples

Les multiples défis liés à l'eau et à l'assainissement peuvent être regroupés autour de trois enjeux majeurs : humain, environnemental et géopolitique. À ces trois enjeux s'ajoutent les enjeux énergétiques – sous l'angle de la production hydroélectrique et de la consommation électrique du secteur de l'eau et de l'assainissement –, ainsi que les enjeux d'aménagement du territoire et de développement urbain.

Un enjeu humain

Malgré des progrès, un tiers de la population mondiale n'a pas d'accès à l'eau potable et à l'assainissement : 2,1 milliards de personnes ne bénéficient pas de services fiables d'approvisionnement en eau potable et 4,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité². Les populations rurales sont particulièrement concernées : selon la Banque mondiale, elles représentent 80 % des personnes ne bénéficiant pas de services fiables d'approvisionnement en eau potable et 75 % des personnes sans accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité³.

1. ONU, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2015*.

2. OMS, UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD*, OMS, Genève, 2017.

3. Banque mondiale, *Water Supply, Sanitation, and Hygiene (WASH) Poverty Diagnostic Initiative*, Banque mondiale, Washington D. C., 2017, www.worldbank.org/en/topic/water/publication/wash-poverty-diagnostic.

L'eau est un enjeu de santé publique majeur. L'eau contaminée par des matières fécales favorise la transmission de maladies parfois mortelles comme le choléra et la fièvre typhoïde. Les diarrhées causées par un accès inadéquat à l'eau salubre ou le défaut d'assainissement et d'hygiène tuent chaque jour environ 1 000 enfants de moins de 5 ans⁴. L'accès à des sanitaires sécurisés et la diminution du temps de collecte de l'eau participent en outre à une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et améliorent l'accès à l'éducation des filles.

La forte croissance démographique et l'urbanisation rapide souvent non contrôlée accentuent ces défis. La sécurité alimentaire est également compromise. L'agriculture est le premier secteur consommateur d'eau avec 70 % des prélèvements mondiaux⁵. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'horizon 2030, la production agricole devrait augmenter de 15 %⁶. Il est donc nécessaire d'appréhender les impacts que les politiques agricoles, de sécurité alimentaire et de nutrition peuvent avoir sur la disponibilité en eau et réciproquement.

Un enjeu environnemental

Les ressources en eau sont sous pression croissante. La survie des êtres humains et des écosystèmes est menacée. Plus de 80 % des eaux usées dans les pays en développement (PED) sont rejetées sans être traitées, polluant les rivières, les lacs ou les rivages dans lesquels elles se déversent⁷. D'après la FAO⁸, les polluants d'origine agricole constituent la principale source de pollution dans de nombreux pays, les nitrates étant identifiés comme la source majeure de contamination chimique des aquifères à travers le monde, auxquels on peut ajouter les résidus de produits phytosanitaires et pharmaceutiques.

La biodiversité aquatique et terrestre est menacée par la pollution et la mauvaise gestion de l'eau. Depuis 1970, 80 % des espèces d'eau douce ont disparu⁹. Déforestation ou désertification, les dégradations environnementales affectent les ressources en eau en perturbant le cycle de l'eau, en diminuant la capacité des sols à retenir l'eau et en ralentissant la recharge des aquifères.

Le changement climatique aggrave la pression sur les ressources en eau à différents niveaux : répartition et volume des précipitations plus incertains, débits des cours d'eau plus variables, nappes souterraines menacées de forts déficits et de pollution, augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements hydrométéorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. En moyenne, 73,1 millions de personnes par an ont été affectées par les inondations entre 2007 et 2018. Sur cette même période, elles ont entraîné une perte économique de 36,3 milliards de dollars par an en moyenne¹⁰.

Un enjeu géopolitique

Lorsqu'elle se raréfie ou qu'elle est mal gérée, l'eau devient sujet de discordes, de tensions, voire de conflits entre les différents usages, usagers ou pays se partageant une même ressource. Près de la moitié de la population mondiale – soit 3,6 milliards de personnes – est affectée au moins un mois par an par une pénurie d'eau¹¹. Ce chiffre atteindrait 5 milliards en 2050 selon l'Organisation des Nations unies (ONU). La raréfaction de l'eau, exacerbée par le changement climatique, pourrait conduire à des baisses de produit intérieur brut (PIB) de l'ordre de 6 % dans certaines régions¹². Le coût annuel de la pollution de l'eau par l'agriculture est de l'ordre de plusieurs

4. OMS, UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD*, OMS, Genève, 2017.

5. Source : AQUASTAT, système d'information mondial de la FAO sur l'eau et l'agriculture.

6. FAO, OCDE, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*, Rome, 2019, www.fao.org/documents/card/en/c/ca4076fr.

7. Programme des Nations unies pour l'environnement, « Un meilleur traitement des eaux usées est essentiel pour garantir la bonne santé des êtres humains et des écosystèmes », 2019, www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/recit/un-meilleur-traitement-des-eaux-usees-est-essentiel-pour-garantir-la.

8. FAO/Institut international de gestion des ressources en eau, *More people, more food, worse water? a global review of water pollution from agriculture*, FAO, Rome, 2018, www.fao.org/3/CA0146EN/ca0146en.pdf.

9. WWF International, *Rapport Planète vivante : risque et résilience dans l'Anthropocène*, Gland (Suisse), 2016, www.wwf.fr/rapport-planete-vivante-2018.

10. Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, *Natural Disasters 2018, an opportunity to prepare*, Bruxelles, 2019.

11. UNESCO/ONU-Eau, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : Ne laisser personne pour compte*, Paris, 2019, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367305>.

12. Water Global Practice, *High and Dry: Climate Change, Water, and the Economy*, Banque mondiale, Washington D.C., 2016, www.worldbank.org/en/topic/water/publication/high-and-dry-climate-change-water-and-the-economy.

milliards de dollars¹³. Chaque année depuis 2012, le Forum économique mondial de Davos classe les crises liées à l'eau parmi les cinq principaux risques mondiaux.

Ces crises provoquent une instabilité sociale, économique et politique, pouvant mener à des conflits internes et des migrations. Les bassins transfrontaliers fournissent environ 60 % de l'eau douce de la planète et abritent 40 % de la population mondiale. La coopération transfrontalière pour le partage équitable des ressources est nécessaire mais difficile. Les ouvrages hydro-électriques se multiplient et cristallisent régulièrement les tensions entre les États situés à l'amont et à l'aval des bassins versants. Dans les zones rurales, l'accès aux services essentiels tels que l'eau potable et l'assainissement constitue l'une des clés pour lutter contre le développement de zones de non-droit, berceau du terrorisme. Lors des conflits armés, les infrastructures hydrauliques sont régulièrement prises en otage et endommagées.

Afin de répondre à ces enjeux, la communauté internationale a inscrit à son agenda politique la question de l'eau et de l'assainissement.

1.1.2 L'inscription à l'agenda politique mondial d'un objectif dédié à l'eau

En 2010, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a été reconnu comme droit humain par les Nations unies. Au sein du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030), il a été décidé en 2015 de définir un ODD entièrement dédié à l'eau potable et à l'assainissement (ODD 6), alors que la question de l'eau n'était traitée qu'à travers la cible 7.C des OMD. Cet ODD comprend les huit cibles ci-dessous :

- 6.1 – D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
- 6.2 – D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

- 6.3 – D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

- 6.4 – D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

- 6.5 – D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière.

- 6.6 – D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

- 6.a – D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

- 6.b – Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

L'ODD 6 présente la caractéristique d'être interconnecté aux 16 autres ODD comme le montre la figure 1.

La réalisation de cet objectif est cruciale pour la progression des autres objectifs, et réciproquement, car « la gestion durable de l'eau et de l'assainissement sous-tend l'action d'ensemble menée pour éliminer la pauvreté, promouvoir un développement durable et garantir la paix et la stabilité¹⁴ ».

13. FAO/Institut international de gestion des ressources en eau, *More people, more food, worse water? a global review of water pollution from agriculture*, FAO, Rome, 2018, www.fao.org/3/CA0146EN/ca0146en.pdf.

14. ONU-Eau, *Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement*.

Figure 1 – Interconnexion entre l’ODD 6 et les autres ODD



Source : Agenda-2030.fr.

Or, d'après ONU-Eau, « le monde ne tient pas le bon cap » pour atteindre l'ODD 6. En effet, « des milliards d'hommes et de femmes n'ont toujours pas accès à une eau salubre, à des services d'assainissement et à des dispositifs de lavage des mains », la pollution de l'eau s'accroît et les « financements consacrés à l'eau et à l'assainissement sont insuffisants ». Selon les estimations, « si l'environnement continue à se dégrader et si les pressions sur les ressources mondiales en eau restent aussi insoutenables, 45 % du produit intérieur brut mondial, 52 % de la population mondiale et 40 % de la production mondiale de céréales seront menacés d'ici 2050¹⁵ ».

L'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que la gestion durable des ressources en eau sont intrinsèquement liés aux enjeux économiques, alimentaires, nutritionnels, sanitaires, éducatifs, d'égalité, de dignité, énergétiques, de consommation et de production, climatiques, de biodiversité, de sécurité et de paix. L'adoption d'une approche globale est nécessaire, ainsi que la mise en œuvre de solutions intégrées inter et plurisectorielles.

1.2 Bilan des engagements de la France pour faire face à ces défis

L'eau et l'assainissement sont des secteurs d'intervention importants de l'APD, ce qui se traduit notamment par un engagement politique significatif.

1.2.1 Un engagement politique fort de la France

Depuis la *Stratégie pluriannuelle sur l'eau et l'assainissement* de 2005, d'importants changements ont eu lieu et la France n'a cessé de renforcer ses engagements dans le secteur. Ces derniers peuvent être regroupés autour de trois axes d'implication majeurs : la place de l'eau sur la scène internationale, l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, les eaux transfrontalières.

15. *Ibid.*

L'eau sur la scène internationale

La France participe activement au maintien de l'importance de l'eau sur la scène internationale. Elle a ainsi plaidé pour un ODD spécialement dédié à l'eau dans l'Agenda 2030. Les cibles de cet objectif sont plus ambitieuses et plus larges que celles de l'OMD qui visait à réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cette défense de la thématique de l'eau sur la scène internationale se traduit également par l'organisation d'événements, comme le 6^e Forum mondial de l'eau organisé à Marseille en 2012. La France plaide pour élever le niveau d'ambition politique à chaque édition trisannuelle des Forums, des événements internationaux majeurs qui regroupent des milliers de participants.

Depuis la loi sur l'eau de 1964, la France a mis en place sur son territoire un modèle de GIRE par bassin versant (voir encadré 1), un concept désormais internationalement reconnu que la France diffuse et qui fait l'objet de la cible 5 de l'ODD 6. Son application restant toutefois limitée, la France encourage activement sa mise en œuvre effective. Certains pays promeuvent d'autres modèles : la Chine parle de « gestion par usage », la Suède a développé le concept « *from the source to the sea* » et l'Allemagne celui de « *water – energy – food nexus* ». Même s'ils ne sont pas en contradiction avec le modèle de GIRE, il s'agit de concepts concurrents qui s'inscrivent dans une stratégie d'influence.

La France plaide pour le renforcement de la gouvernance internationale du secteur de l'eau, aujourd'hui dispersée tant dans le cadre onusien que dans les initiatives régionales et internationales. Elle porte aux côtés d'autres États une initiative visant la création d'un comité intergouvernemental doté d'un mandat politique. Intégré au système des Nations unies, son secrétariat serait assuré par ONU-Eau, le mécanisme de coordination des 28 agences et programmes impliqués dans le secteur de l'eau.

La France prend également une part active à la diplomatie européenne de l'eau, en plaidant pour qu'elle soit ambitieuse et solidaire.

ENCADRÉ 1

La GIRE

Bien qu'essentiellement locale, la gestion de l'eau revêt également un caractère global. Le Partenariat mondial pour l'eau définit la GIRE comme « une vision globale qui tient compte de la dynamique des ressources en eau au sein des espaces naturels que sont les bassins hydrographiques ou les aquifères, avec une implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion, permettant de concilier au mieux l'ensemble des usages pour le développement continu d'une région ou d'un pays, tout en préservant les besoins des générations futures¹⁶ ».

La Conférence internationale de Dublin sur l'eau et l'environnement de 1992¹⁷ a posé les principes directeurs de la GIRE :

- L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable qui est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.
- La gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons.
- Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.
- L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique¹⁸.

Elle renforce ses partenariats avec tous les acteurs du secteur qui disposent d'une expertise reconnue : secteur privé, groupements de recherche et organisations non gouvernementales (ONG). Ces réseaux d'acteurs contribuent à mobiliser et à diffuser l'information (Programme Solidarité eau, Office international de l'eau, ou OIEau, Académie de l'eau), élaborent et promeuvent des messages communs, et valorisent le savoir-faire français (Partenariat français pour l'eau, Coalition Eau, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau).

L'accès universel et équitable à l'eau et à l'assainissement

Afin de garantir l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement à l'international, la France a plaidé pour ces droits auprès des Nations unies. Ce plaidoyer a contribué à la reconnaissance des droits à l'eau potable et à l'assainissement par l'Assemblée générale des Nations unies comme droits humains en 2010, droits réaffirmés en 2015.

La France encourage l'amélioration des services, de la qualité de l'eau consommée, de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que de l'hygiène. C'est le sens de la résolution initiée par la France et adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en 2011 sous le titre « Eau potable, assainissement et santé ». La France a également été vice-présidente du protocole sur l'eau et la santé à la convention d'Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (1992) entre 2007 et 2019, et est membre du bureau depuis 2016. Elle promeut la ratification de ce protocole et y pilote les travaux sur l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement. Le Protocole, sous le secrétariat conjoint de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe, plaide pour le renforcement des efforts vers les populations isolées, vulnérables ou défavorisées, les femmes et les filles.

La France est porteuse de solutions innovantes et solidaires en matière de financements, notamment le mécanisme prévu par la loi Oudin-Santini, adoptée en 2005, autorisant les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux, les syndicats des eaux et d'assainissement et les agences de l'eau à mobiliser sous forme de dons jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs. Ce mécanisme permet la mise en œuvre d'actions avec un fort ancrage local, distinctes mais complémentaires de celles portées ou financées par la coopération bilatérale de l'État.

16. www.gwp.org/fr/GWP-Afrique-Ouest/A_propos/pourquoi/La-Gestion-des-Ressources-en-Eau-GIRE/.

17. Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable, www.wmo.int/pages/prog/hwrp/documents/francais/icwedecf.html.

18. Déclaration de Dublin (1992), Principe n° 4 : « L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique. En vertu de ce principe il est primordial de reconnaître le droit fondamental de l'homme à une eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable. La valeur économique de l'eau a été longtemps méconnue, ce qui a conduit à gaspiller la ressource et à l'exploiter au mépris de l'environnement. Considérer l'eau comme un bien économique et la gérer en conséquence, c'est ouvrir la voie à une utilisation efficace et à une répartition équitable de cette ressource, à sa préservation et à sa protection. »

La coopération sur les eaux transfrontalières au service de la paix

La France promeut la coopération sur l'eau comme outil de paix et de sécurité. Elle coparraine les travaux du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, initié en 2015, et diffuse ses recommandations. La France participe activement aux discussions régulièrement organisées au Conseil de sécurité autour de l'eau et de la paix.

Afin de renforcer la coopération sur les eaux transfrontalières, la France promeut activement les conventions d'Helsinki (1992) et de New York sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997), dont elle est signataire. Elle est cheffe de file de la stratégie d'ouverture globale de la convention d'Helsinki aux États non membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe depuis 2016. La France plaide pour sa ratification à l'international, avec succès puisque le Sénégal et le Tchad l'ont ratifiée en 2018, faisant d'eux les premiers pays non membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe à devenir parties.

La France soutient également les initiatives de coopération régionale sur les eaux partagées, notamment en Afrique (Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, Commission du bassin du lac Tchad, Autorité du bassin du Niger, Observatoire du Sahara et du Sahel, etc.) et en Asie (Commission du Mékong).

1.2.2 L'eau et l'assainissement : un secteur d'intervention historique et prioritaire pour l'aide bilatérale française

La France, qui contribue à hauteur de 8 % à l'APD mondiale, demeure le cinquième bailleur en volume derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon.

Le CICID du 8 février 2018 a fixé de nouvelles orientations à la politique de développement française. Il a réaffirmé les grands objectifs de l'APD française (lutte contre la pauvreté, mise en œuvre des ODD et de l'accord de Paris sur le climat, protection des biens communs mondiaux) et décliné cinq priorités

thématiques : la stabilité internationale ; le climat ; l'éducation ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la santé.

Le CICID a acté une meilleure répartition des moyens, à travers le rééquilibrage des instruments de l'aide française au profit des dons et le renforcement de la composante bilatérale de l'APD pour cibler plus efficacement les 19 pays prioritaires de la politique de développement, appartenant tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

En 2017, le montant de l'APD nette française, en hausse pour la troisième année consécutive, était de 10,1 milliards d'euros, soit 0,43 % du revenu national brut. L'éducation (14 % de l'APD bilatérale brute), la prévention des crises et fragilités (8 %) et l'eau et l'assainissement (8 %), désignés par le CICID du 8 février 2018 comme les secteurs d'actions prioritaires, concentraient déjà la part la plus importante de l'APD bilatérale française. La hausse de l'aide bilatérale s'explique principalement par la forte augmentation des prêts de l'Agence française de développement – AFD – (+803 millions d'euros bruts), qui atteignent 35 % de l'APD bilatérale nette contre 27 % en 2016. L'aide sous forme de dons augmente elle aussi, mais de manière plus limitée (+151 millions d'euros).

Ces tendances se retrouvent également pour l'aide dédiée au secteur de l'eau (EAH, eau à usage agricole, prévention des risques d'inondation), comme détaillé ci-après.

APD française dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

La France intervient selon différentes modalités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : dans le cadre de l'APD et hors APD. Le Groupe AFD utilise ces deux modalités pour ses interventions, selon les pays et les types d'acteurs financés. Les collectivités territoriales et les agences de l'eau mettent en œuvre le mécanisme « 1 % eau », outil innovant de financement de la solidarité internationale pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. L'AFD joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et de gestion du risque d'inondation. Entre 2014 et 2018, elle a autorisé en

moyenne 936 millions d'euros par an au bénéfice du secteur dans les PED et 44 millions d'euros dans les territoires d'outre-mer. Sur les montants autorisés, 449 millions d'euros par an en moyenne présentaient un cobénéfice climat (adaptation ou atténuation du changement climatique) et la moitié de ces projets avait un impact positif sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

• **APD bilatérale consacrée au secteur de l'eau et de l'assainissement**

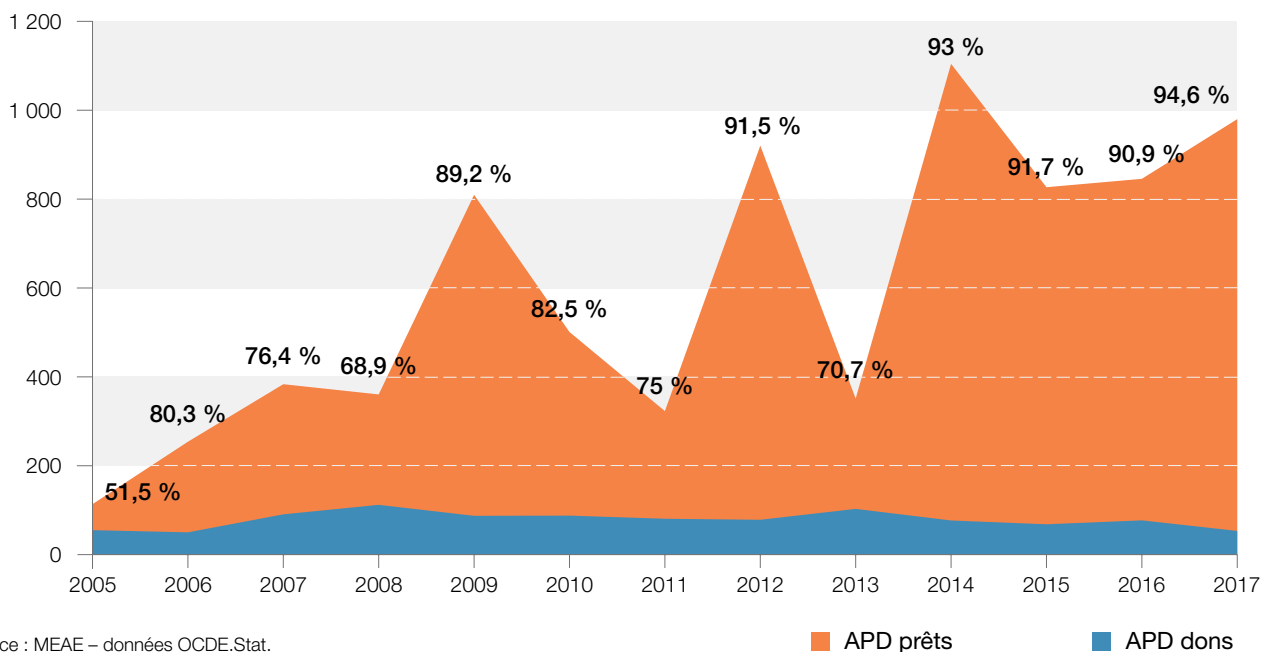
La part de l'APD bilatérale française dans le total des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, a fortement augmenté en 2014, et se maintient à un niveau élevé depuis : en 2017, cette part était de 18,6 % (contre 4 % en 2013), la France ayant engagé 869 millions d'euros sur un total de presque 4 700 millions d'euros. En 2017, la France était le troisième pays donateur du CAD dans le secteur, derrière le Japon (1 315 millions d'euros) et l'Allemagne (1 236 millions d'euros).

Le premier bailleur toutes catégories confondues est la Banque mondiale avec 1 421 millions d'euros¹⁹.

Le volume des engagements français a substantiellement augmenté en 2014 (+215 %) et est demeuré à un niveau élevé : 803 millions d'euros en moyenne sur la période 2014-2017, contre moins de 400 millions d'euros en moyenne sur les quatre années précédentes (2010-2013). Autrement dit, bien que l'eau ne fasse pas partie des grands secteurs d'interventions prioritaires dans la stratégie de développement de la France, le volume d'engagements reste à un niveau très élevé.

La part des prêts bilatéraux a toujours été largement supérieure à 50 %. Cette situation s'accroît durablement à partir de 2014, où cette part se maintient au-dessus de 90 % (voir figure 2). Une grande partie de l'effort, en volume, de l'APD bilatérale française, constaté à partir de 2014, se fait par le canal du prêt.

Figure 2 – Répartition des engagements d'APD bilatérale française dans le domaine de l'eau et de l'assainissement entre prêts et dons (millions d'euros)



Source : MEAE – données OCDE.Stat.

19. Source CAD/OCDE.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'essentiel de l'APD bilatérale française transite par le canal des prêts. En moyenne, sur la période 2005-2017, la part des prêts s'élève à 87 % dans les PED, 85 % en Afrique subsaharienne, et 68 % dans les PMA. Ces dernières années (2014-2017), cette tendance s'est confirmée, comme l'indique le graphique 3, avec une progression de la part des prêts dans la structure de l'APD. En effet, entre 2014 et 2017, les prêts représentent en moyenne, 93 % de l'APD destinée aux PED ; 90 % de l'aide allouée à l'Afrique subsaharienne ; et 87 % de celle octroyée aux PMA.

Il convient néanmoins de souligner que l'Afrique subsaharienne et les PMA sont les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale française en dons dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sur la période 2005-2017, 53 % des dons octroyés dans le cadre de l'aide bilatérale française étaient destinés à l'Afrique subsaharienne et 57 % aux PMA. Pour l'année 2017, ces proportions étaient respectivement de 72 % et de 77 %, niveaux rarement atteints les années précédentes.

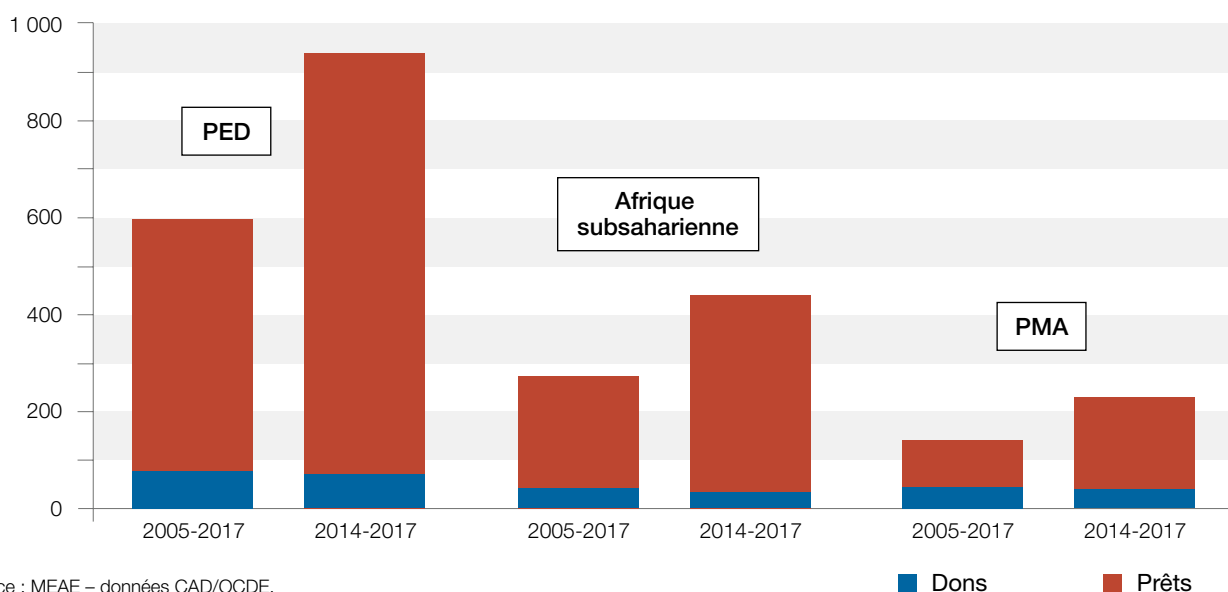
La répartition de l'APD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par sous-secteur fait apparaître, depuis 2014, un effort massif vers les systèmes à grande échelle d'approvisionnement en eau qui mobilisent plus de la moitié de l'APD (voir figure 4). Un effort important est également fourni sur les systèmes à grande échelle d'assainissement, malgré une certaine volatilité

annuelle. L'APD dédiée aux autres secteurs – la gestion administrative et réglementaire du secteur de l'eau, la préservation des ressources (incluant la collecte de données), le développement et l'aménagement des bassins versants – est en hausse. Ainsi, l'APD destinée à la gestion administrative et réglementaire du secteur de l'eau est passée de 14 % en 2014 à plus d'un tiers des financements en 2017, tandis que les secteurs de l'éducation et de la formation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, bien qu'à des niveaux très modestes, effectuent une timide croissance depuis 2014.

Avant 2011, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base étaient peu financés. Depuis, malgré un effort en volume, ce poste est resté proportionnellement faible par rapport à la totalité du secteur eau et assainissement (1,13 % en 2016 et 1,38 % en 2017).

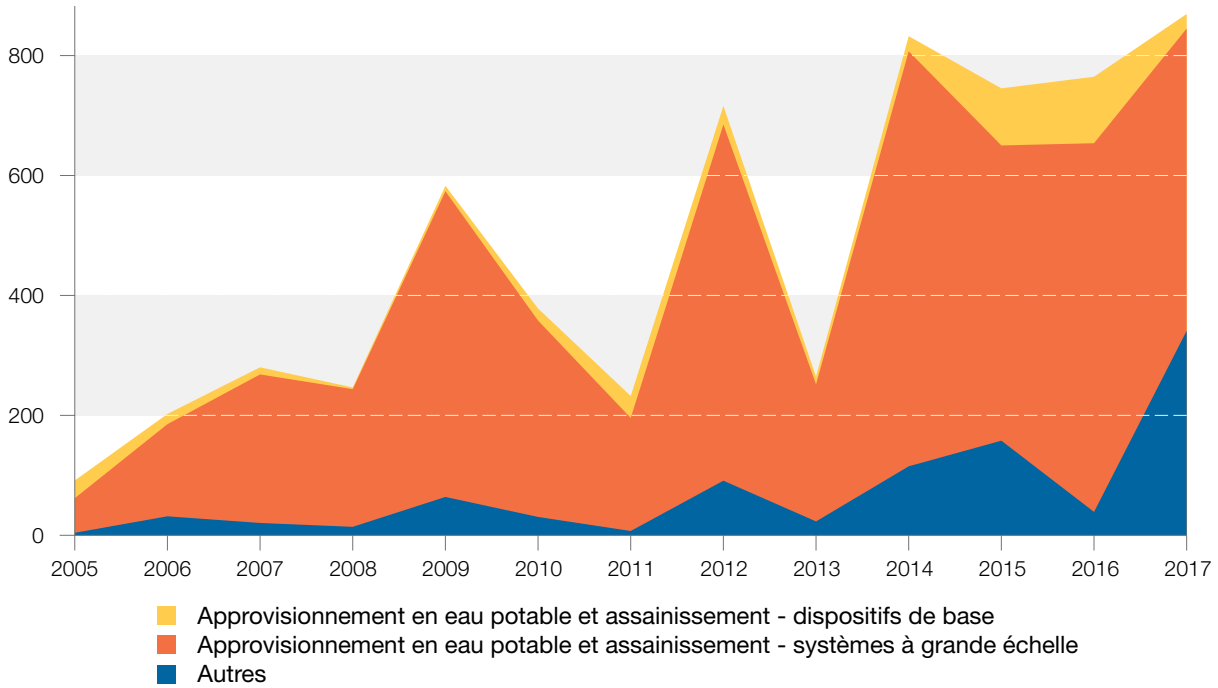
Quant à la répartition par canal d'aide, plus de 80 % de l'APD bilatérale est octroyée *via* le secteur public (voir figure 5). Les fonds publics transitant par des ONG et la société civile augmentent ces dernières années, tout en restant à un niveau modeste (environ 3 %). À noter, l'apparition en 2017 d'un tout nouveau canal, celui des institutions du secteur privé : il s'agit en l'occurrence d'une ligne de crédit auprès d'une banque privée et d'un financement non souverain de l'AFD auprès d'un opérateur public d'eau potable.

Figure 3 – Répartition des engagements d'APD entre prêts et dons pour les PED, l'Afrique subsaharienne et les PMA (millions d'euros)



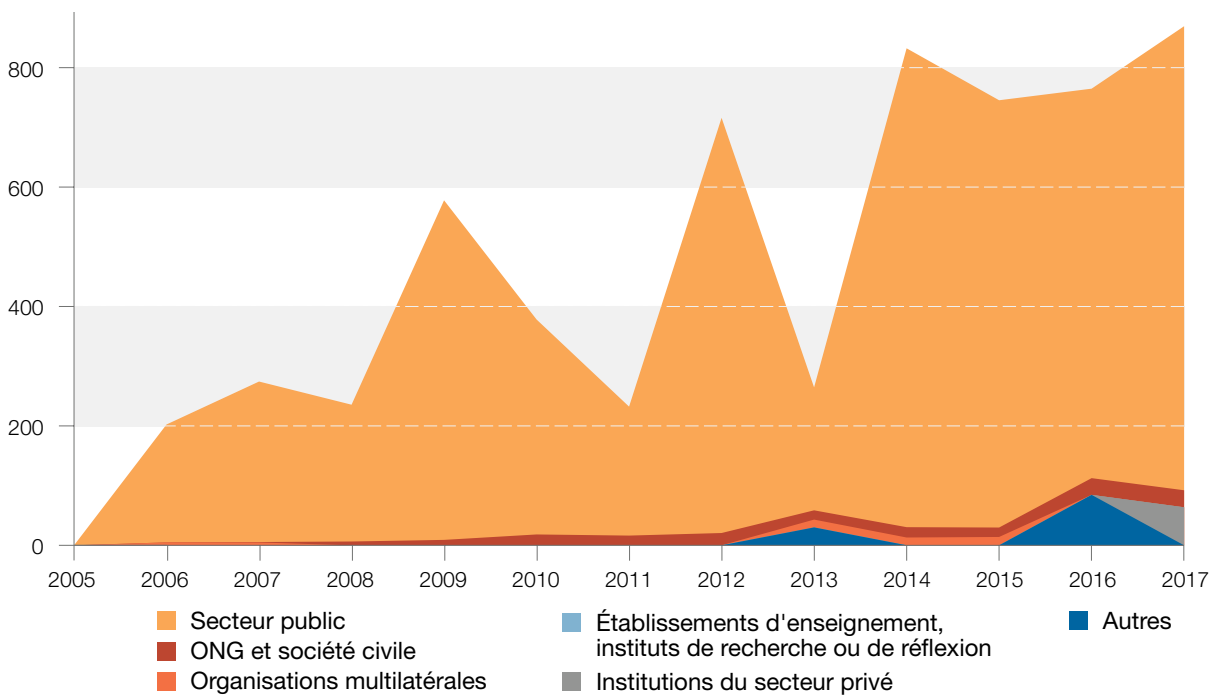
Source : MEAE – données CAD/OCDE.

Figure 4 – Répartition des engagements d'APD bilatérale brute dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par sous-secteur (millions d'euros)



Source : MEAE – données CAD/OCDE.

Figure 5 – Répartition des engagements d'APD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par acteur (millions d'euros)



Source : MEAE – données CAD/OCDE.

L'APD française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement bénéficie pour une large part à l'Afrique subsaharienne (45 % entre 2005 et 2017). L'Asie est la deuxième zone bénéficiaire, avec une croissance notable du Moyen-Orient depuis 2012. Cette même année correspond à l'apparition marquée de l'Amérique du Sud.

De 2005 à 2017, les PMA ont bénéficié du quart de l'APD en moyenne, avec une forte variabilité annuelle des engagements. Sur cette même période, les 19 pays pauvres prioritaires du CICID, regroupant notamment les pays du G5 Sahel, représentent 13 % des engagements, avec des pics d'efforts (jusqu'à un tiers des financements) revenant à une périodicité de trois ou quatre ans (2005, 2008, 2011, 2013, 2016), ce qui correspond aux périodes de maturation puis de mise en œuvre des projets.

• *APD bilatérale consacrée au secteur de l'eau à usage agricole*

Les montants engagés en faveur de l'eau à usage agricole dans les PED ont connu une forte accélération ces dernières années (de 3 millions d'euros en 2014 à 70 millions d'euros en 2017). La part dévolue à l'Afrique subsaharienne reste cependant très faible. Les pays pauvres prioritaires du CICID suivent la même

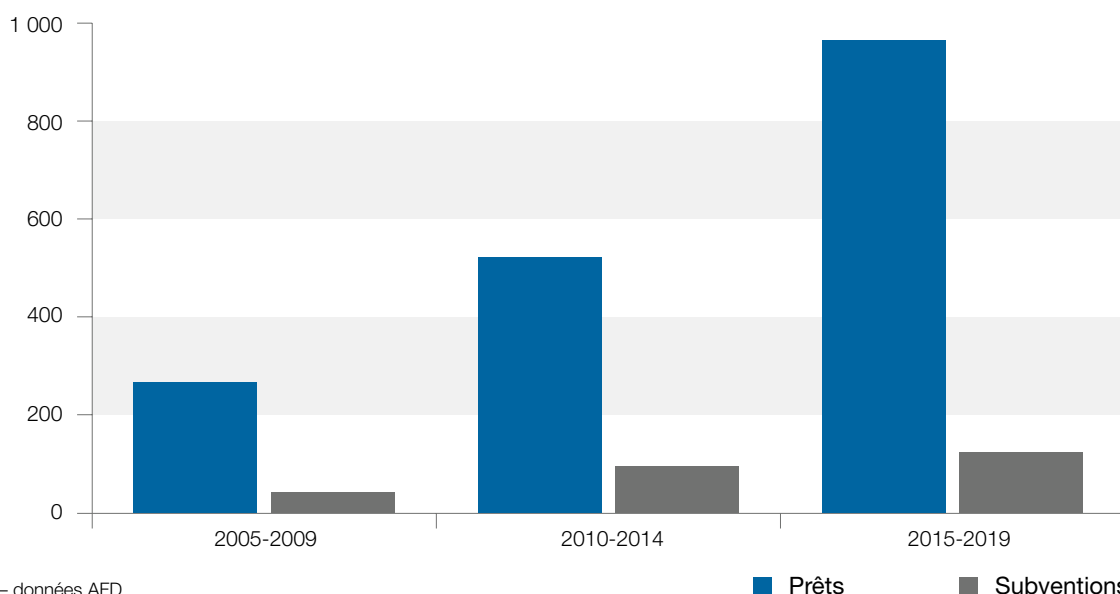
tendance à la baisse, à l'exception de l'année 2009. Les PMA dans leur globalité sont dans la même situation, à l'exception notable de la dernière année étudiée, 2017, où ils ont recueilli 25 millions d'euros des 70 millions d'euros engagés, pour l'essentiel sous forme de prêts.

• *APD bilatérale consacrée à la lutte contre les inondations*

Les montants engagés dans les PED suivent la logique d'engagement des projets, avec des montants très élevés en 2015 et 2016 (respectivement 55 puis 114 millions d'euros), pour l'essentiel en prêts, suivis par une année à engagement nul en 2017. Les PMA suivent la même logique : ils ont reçu 90 % des engagements en 2015 et 23 % en 2016.

Parmi les PMA, l'Afrique subsaharienne a constitué la principale bénéficiaire de l'APD en 2015. La même année, cette aide a reposé essentiellement sur des prêts, à l'image de l'APD destinée à l'eau à usage agricole. On observe une inversion en 2016 : si l'Afrique subsaharienne représente moins de 10 % de l'APD consacrée à la lutte contre les inondations, ces engagements reposent essentiellement sur des dons, qui constituent le canal de financement le plus approprié aux PMA. Quant aux pays prioritaires du CICID, ils sont peu présents.

Figure 6 – Répartition des engagements annuels de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement entre prêts et dons (millions d'euros)



Source : MEAE – données AFD.

Ces évolutions mettent en relief l'une des spécificités des chiffres d'engagement de l'APD – qu'elle soit globale ou spécifiquement dédiée au secteur de l'eau –, à savoir leur caractère largement non programmable. Notre aide totale et bilatérale est en forte hausse, mais nos priorités géographiques n'en profitent proportionnellement que faiblement. Le CICID de 2018 s'est efforcé de renverser cette tendance en renforçant la composante bilatérale de notre APD et en rééquilibrant les instruments de l'aide en faveur des dons afin de cibler plus efficacement les pays prioritaires. Cette correction de trajectoire nécessitera néanmoins du temps pour se traduire dans les chiffres, au rythme des décaissements, à partir de 2019.

Activité de l'AFD dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

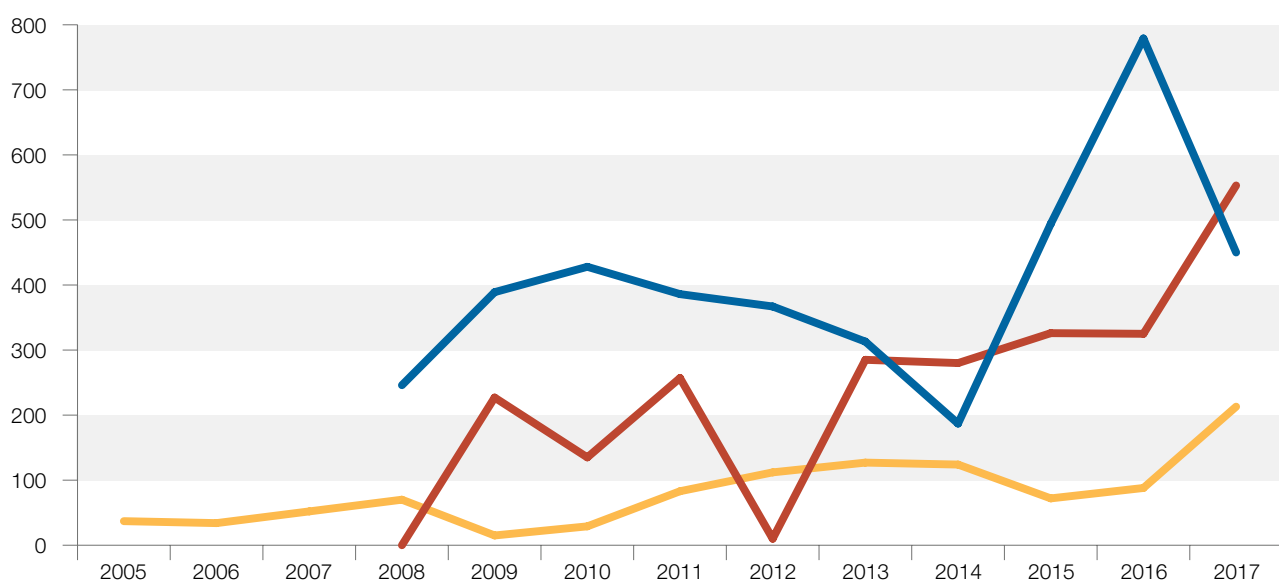
L'AFD est l'opérateur pivot de l'APD bilatérale française. Elle met en œuvre l'essentiel des financements de l'APD consacrés à l'eau. S'y rajoutent les prêts qu'elle consent à titre non concessionnel, qui ne relèvent pas de l'APD au sens du CAD de l'OCDE.

L'eau et l'assainissement a été le deuxième secteur d'intervention de l'AFD en 2016, après le secteur infrastructure et développement urbain, atteignant 1,2 milliard d'euros d'autorisations APD et non APD (soit 15 % de l'activité). Le total des autorisations de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a été multiplié par 8 depuis 2005, passant de 137 millions d'euros à 1 187 millions d'euros en 2017. Il s'agit là d'un effort massif et remarquable.

Si la part des prêts de l'AFD reste supérieure aux dons, ceux-ci ont toutefois bien progressé en valeur absolue, passant d'une moyenne de 41,6 millions d'euros pour la période 2005-2009 à 124,3 millions d'euros pour la période 2015-2017. Globalement, tant les prêts que les dons ont connu une forte croissance des engagements (voir figure 6).

La figure 7 montre la tendance à la hausse des subventions, avec une forte accélération en 2017. La part des prêts concessionnels (APD) reste en général la plus élevée mais, conséquence de la hausse récente du nombre de pays à revenu intermédiaire plus solvables dans le portefeuille de l'AFD, la part des prêts non concessionnels connaît une forte croissance depuis 2013.

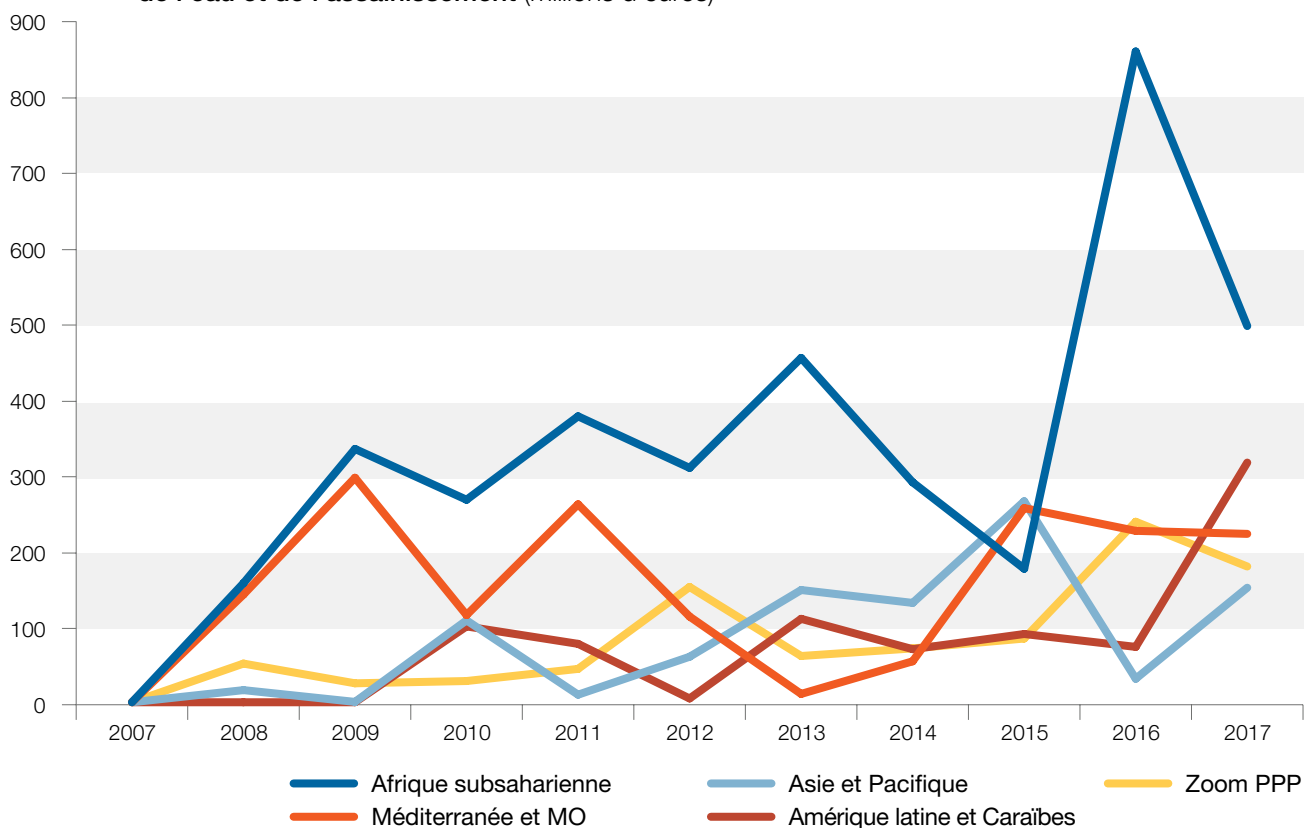
Figure 7 – Évolution des engagements annuels de l'AFD (millions d'euros)



Source : MEAE – données AFD.

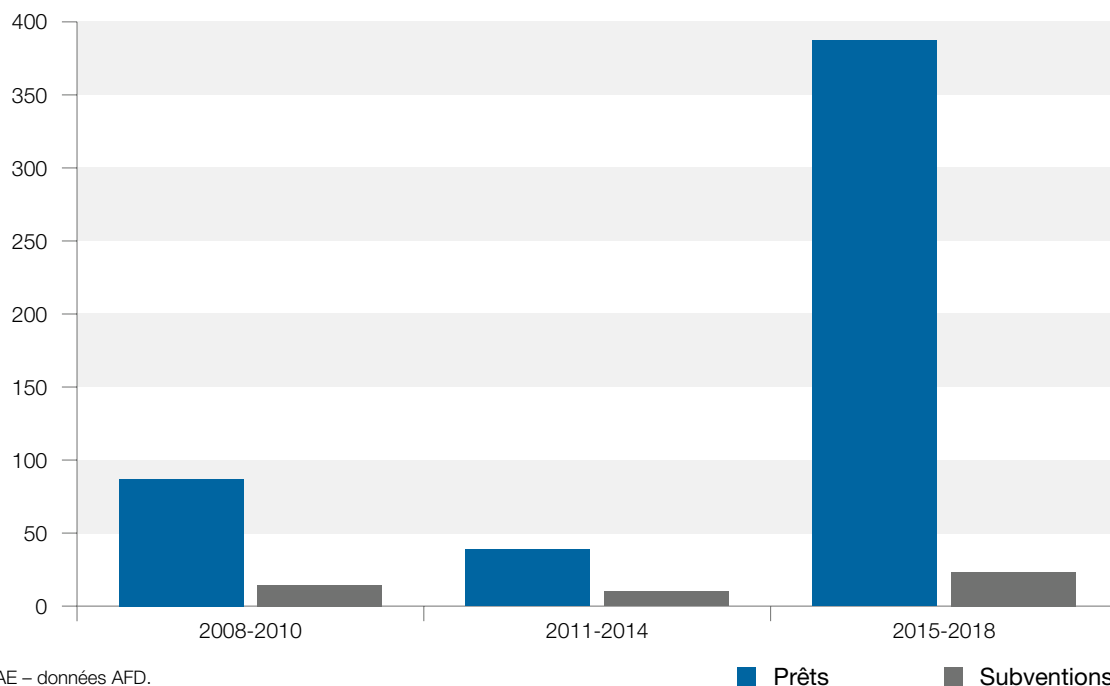
— Prêts concessionnels — Prêts non concessionnels — Subventions

Figure 8 – Répartition géographique des engagements de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (millions d'euros)



Source : MEAE – données AFD.

Figure 9 – Engagements annuels de l'AFD dans le secteur de l'eau à usage agricole (millions d'euros)



Source : MEAE – données AFD.

En termes de répartition géographique des autorisations au sein du secteur eau et assainissement (voir figure 8), la zone prioritaire est l'Afrique subsaharienne, première bénéficiaire depuis 2008, à l'exception de 2015. La tendance récente est à une répartition plus variée des zones, avec une hausse des engagements vers l'Amérique latine et un retour vers la Méditerranée et le Moyen-Orient depuis 2014. Les montants destinés aux pays pauvres prioritaires du CICID connaissent également une tendance globale à la hausse.

En ce qui concerne l'eau à usage agricole (voir figure 9), on constate une très forte croissance lors des cinq dernières années et une prépondérance encore plus marquée des prêts par rapport aux dons. Cette prépondérance s'explique notamment par la dimension économique et la rentabilité escomptée de l'activité agricole irriguée. Les subventions sont par ailleurs très rarement dirigées vers le financement des infrastructures mais plutôt vers des composantes institutionnelles et de renforcement des capacités.

En termes de répartition géographique, les engagements en faveur de l'eau à usage agricole sont réalisés en majorité dans les pays du nord de l'Afrique et de l'Asie, là où les besoins sont les plus importants (aridité croissante au Maghreb et riziculture en Asie), ainsi que dans les pays à forte capacité d'endettement.

Zoom sur la coopération décentralisée

Au total, près de 300 millions d'euros de dons ont été mobilisés entre 2007 et 2018 par les collectivités françaises et les agences de l'eau. Les montants engagés dans le cadre de la loi Oudin-Santini (qui permet aux collectivités territoriales, aux établissements publics intercommunaux et aux syndicats des eaux de mobiliser jusqu'à 1 % de leur budget « eau et assainissement » dans des projets de coopération internationale) ont plus que doublé en dix ans, passant de 10,8 millions d'euros en 2007 à 28,1 millions d'euros en 2017²⁰.

En 2017, les agences de l'eau ont contribué *via* le mécanisme du « 1 % » à hauteur de 17,9 millions d'euros et les collectivités territoriales à hauteur de 10,2 millions d'euros (auxquels s'ajoutent

3,4 millions d'euros mobilisés dans le cadre de la loi Thiollière). Selon la Coalition Eau, ces montants représentaient 93,5 % du potentiel des agences de l'eau mais seulement 21 % du potentiel des collectivités territoriales. En 2018, si les montants engagés par les collectivités sont sensiblement les mêmes qu'en 2017, le potentiel mobilisé par les agences de l'eau a, en revanche, considérablement diminué (71 % de leur potentiel, estimé à 20 millions d'euros)²¹.

L'eau dans les interventions humanitaires de la France

Depuis sa création en 2008, le Centre de crise et de soutien (CDCS) coordonne la réponse humanitaire de l'État en cas de crise soudaine. Il est également le principal bailleur des ONG dans les contextes de crise et post-crise. À cet égard, la réponse aux besoins des populations les plus vulnérables en matière d'EAH constitue une priorité du CDCS.

En cas de crise soudaine, en particulier de catastrophe naturelle, le CDCS collabore avec les ministères concernés, les ONG et les fondations afin de déployer une réponse d'urgence sur le terrain. Le secteur de l'EAH, en particulier l'accès à l'eau potable, est souvent le premier besoin des populations touchées par un événement extrême. Sur les 11 opérations de réponse d'urgence coordonnées par le CDCS depuis 2016, cinq incluaient un important volet « EAH » : déploiement de stations de potabilisation, envoi et distribution de kits d'hygiène, pastilles de purification d'eau.

Lors des crises prolongées, le CDCS soutient les ONG françaises, locales et internationales qui mettent en œuvre des projets sur le terrain. Le secteur EAH représente une part importante des projets soutenus. En 2018, près de 10 millions d'euros ont ainsi été consacrés à des projets traitant exclusivement de ces problématiques. Ces derniers permettent de répondre aux besoins urgents des populations (distribution de kits d'hygiène aux populations déplacées, mise en place de latrines ou de système d'évacuation des eaux usées dans les camps de réfugiés). Ils peuvent également contribuer à la relance des services de base dans une perspective de stabilisation (remise en eau de canaux d'irrigation, réhabilitation de forages

20. www.pseau.org/fr/observatoire/france/panorama-national.

21. Source : Programme Solidarité Eau.

ou de réseaux d'eau et d'assainissement, relance de stations de pompage et de traitement). L'eau étant, dans certaines zones de crise, un facteur de conflit, l'amélioration de l'accès à l'eau contribue également à la dynamique de réconciliation.

La *Stratégie humanitaire de la France (2018-2022)* a réaffirmé cette priorité en indiquant qu'elle « poursuivra ses efforts dans le domaine de la santé et de son corollaire, l'eau et l'assainissement ».

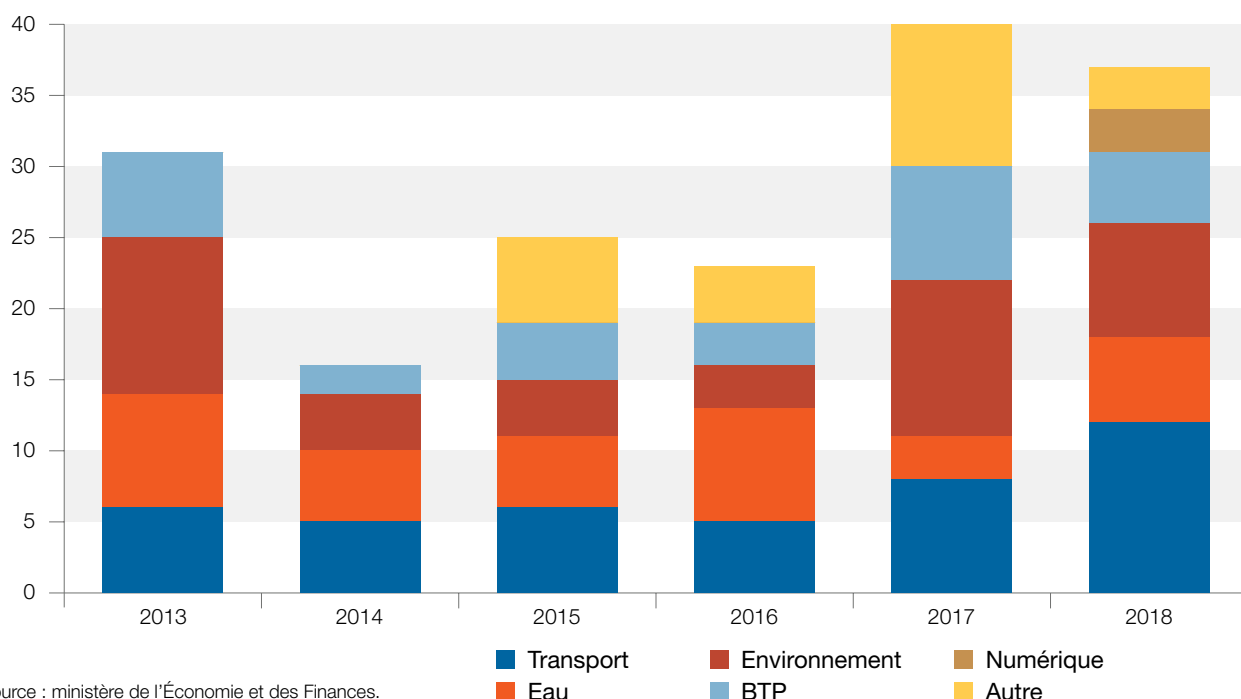
Les outils d'aide gérés par le ministère de l'Économie et des Finances

Le ministère de l'Économie et des Finances met en œuvre deux outils d'aide liée²² pour soutenir les entreprises réalisant

des projets à forte valeur ajoutée française : le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé et les prêts du Trésor. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé, avec une enveloppe annuelle de 20 millions d'euros, est un don en nature à un État étranger pour la réalisation par une entreprise d'une étude de faisabilité ou d'un démonstrateur. Le prêt du Trésor est un prêt souverain permettant de financer à des taux concessionnels des grands projets (en général supérieurs à 10 millions d'euros) dans des PED.

Ces deux outils sont largement mobilisés pour soutenir des projets dans le domaine de l'eau. Ainsi, dans ce domaine, entre cinq et dix projets sont approuvés annuellement (voir figure 10).

Figure 10 – Évolution de la répartition Fonds d'étude et d'aide au secteur privé/prêts par type de projet



Source : ministère de l'Économie et des Finances.

22. Selon l'OCDE, l'aide liée « désigne les dons ou prêts du secteur public pour lesquels les marchés sont limités à des entreprises du pays donneur ou d'un petit groupe de pays » (www.oecd.org/fr/developpement/ledeliementdelaidedroitdechoisir.htm).

1.2.3 La France parmi les cinq premiers contributeurs aux institutions multilatérales dans le secteur

La contribution française à l'aide multilatérale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a connu son plus haut niveau en 2012 avec 215 millions de dollars d'après les estimations du secrétariat de l'OCDE. En 2016, elle a atteint son plus bas niveau depuis 2005, soit 92 millions de dollars. Ainsi, la France, qui était le troisième bailleur multilatéral dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en 2015 après le Royaume-Uni (168 millions d'euros) et le Japon (159 millions d'euros), est devenue le cinquième après le Royaume-Uni (178 millions d'euros), le Japon (177 millions d'euros), les États-Unis (155 millions d'euros) et l'Allemagne (120 millions d'euros).

La majeure partie des contributions françaises à des institutions multilatérales dans le secteur de l'eau et l'assainissement transite par l'Association internationale de développement (groupe Banque mondiale) et l'Union européenne.

Depuis 2005, la France octroie par ailleurs plusieurs subventions pour appuyer l'OMS dans ses actions relatives à l'eau. On constate à ce titre une hausse de cette contribution. En 2003, 200 000 euros ont été octroyés et versés en 2006, suivis d'un concours de 1 million d'euros en 2015 ; enfin 1,3 million d'euros ont été octroyés fin 2018.

1.3. Les acteurs français de l'eau : des acteurs influents au niveau mondial

La France est reconnue à l'échelle internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en raison de l'expertise des acteurs français sur l'ensemble du cycle de l'eau.

1.3.1 Des acteurs unis au sein de plateformes

Il existe de nombreux acteurs français dans le secteur de l'eau. L'une de leurs forces est leur capacité à se réunir pour porter des messages communs, leur donnant ainsi un poids important à l'international.

Différents collectifs existent afin de s'accorder sur les messages à porter, notamment dans les instances internationales. On peut par exemple citer la Coalition Eau (collectif des ONG françaises du secteur), le Programme Solidarité Eau (réseau multi-acteurs français), l'OIEau (association de recherche et de formation), ou encore la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, un regroupement d'entreprises privées. Tous ces collectifs sont réunis au sein de la plateforme du Partenariat français pour l'eau, créé en 2007 à l'initiative de l'État, dans le but de définir et de porter des messages consensuels sur la scène internationale pour faciliter la mise en œuvre des cibles eau des ODD.

1.3.2 Des acteurs privés mondialement reconnus

Parmi les nombreuses sociétés françaises dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la France compte deux leaders mondiaux : Veolia et Suez. En termes de chiffre d'affaires, ces entreprises sont les plus importantes au niveau mondial mais cette place est menacée par de nouveaux acteurs, issus notamment des PED. Le chiffre d'affaires des entreprises françaises dans le secteur reste cependant très important. À titre d'exemple, Veolia est passée de 751 millions d'euros en 2005 à 1 856 millions d'euros en 2017 dans les PED où elle dessert 59 millions d'habitants en eau et 22 millions d'habitants en assainissement²³.

Il existe également de nombreux bureaux d'études dans le secteur, tels que BRL Ingénierie, Egis, Seureca, Suez Consulting, Artelia ou Merlin ; des sociétés de construction comme Sogea, Eiffage ou Razel ; des équipementiers tels que PAM pour les canalisations, ou encore des fabricants de compteurs et de pompes.

23. Données communiquées par l'entreprise.

1.3.3 Des acteurs de la recherche et de la formation dynamiques

La recherche et la formation comportent également de nombreux acteurs influents au niveau international. Ainsi, l'Institut de recherche pour le développement et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement portent une démarche originale d'expertise et de formation, en particulier sur la question de la ressource et de sa qualité dans les PED.

Trois pôles de compétitivité regroupant des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation se sont constitués dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : Dream, Aqua Valley et Hydreos.

Afin de renforcer l'influence de la recherche française dans le domaine de l'eau au niveau mondial, il a été décidé de réactiver en 2016 le Comité national français du Programme hydrologique international de l'UNESCO, seul programme des Nations unies consacré à la recherche dans le domaine de l'eau, à la gestion des ressources en eau, ainsi qu'à l'éducation et au renforcement des capacités.

1.3.4 Des acteurs de la société civile actifs au plan mondial

La société civile française est très active dans le secteur. Selon une étude menée par Coalition Eau en 2019²⁴, entre 2015 et 2017, les 44 ONG du panel ont mobilisé 328 millions d'euros

pour le secteur, tous financements confondus (fonds propres, coopération décentralisée, fonds issus de l'aide bilatérale française, fonds issus de l'aide multilatérale et fonds issus des fondations privées). En 2017, les ONG d'urgence humanitaire ont représenté 77 % des financements contre 23 % pour les ONG de développement, notamment du fait de leur capacité à mobiliser des financements européens et multilatéraux. Les ONG françaises du secteur de l'EAH interviennent principalement dans les pays les plus vulnérables et, bien souvent, dans des localités où les autres acteurs, qu'ils soient privés ou publics, ont peu de capacités pour intervenir. Ces ONG sont reconnues à l'international, surtout dans le secteur de l'humanitaire et des petites structures d'eau potable et d'assainissement, de l'ingénierie sociale et de l'appui à la société civile ou encore en matière de sensibilisation du public, de mobilisation citoyenne et politique.

1.3.5 Différents acteurs mais une priorité géographique

La priorité géographique de ces acteurs est souvent l'Afrique. Ainsi, sur la période 2005-2017, l'Afrique et le Moyen-Orient sont, parmi les régions regroupant des PED, celles où Veolia enregistre son chiffre d'affaires le plus important. De même, les ONG sont présentes principalement en Afrique, notamment dans la zone sahélienne, particulièrement touchée par le manque d'eau et d'assainissement. Cette présence massive illustre la logique de réponse aux besoins prioritaires des pays et des populations les plus démunis, cibles privilégiées des ONG.

24. Coalition Eau, « La contribution des ONG françaises à la coopération internationale pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène », 2019, www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/presentation-etude-ong-coalition-eau-juin-2019.pdf.

Chapitre 2

AXES STRATÉGIQUES

Les principaux engagements de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont financiers (elle est l'un des principaux bailleurs de l'APD dans le domaine) et diplomatiques (conformément au CICID du 8 février 2018, l'État français s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des droits humains en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement). Les projets de l'aide internationale relatifs à l'accès à l'eau potable ne peuvent être dissociés de ceux concernant l'assainissement. L'utilisation rationnelle de l'eau doit être promue et facilitée par les États et les collectivités locales. Cela passe par des politiques d'éducation, de prévention et de soutien à l'innovation, sous-tendues par une meilleure gouvernance.

L'action internationale de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement poursuit les deux objectifs suivants :

- **L'accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (ODD 6.1 et 6.2)** : la France plaide pour la mise en œuvre des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que pour le renforcement des efforts en direction des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les filles et les populations les plus défavorisées, dans une logique d'équité (« aucun laissé-pour-compte »).
- **La GIRE à l'échelle des bassins versants (ODD 6.3, 6.4, 6.5 et 6.6)** : la France promeut ce modèle – français à l'origine – de gestion quantitative et qualitative des eaux de surface et souterraines, y compris dans les bassins transfrontaliers, comme outil de bonne gouvernance et de coopération contribuant au développement durable, à la sécurité et à la paix dans un contexte de dérèglement climatique. L'eau est un bien commun devant être géré de façon équitable, inclusive et durable, tout en préservant la biodiversité et les écosystèmes aquatiques.

L'action de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'inscrit dans le **cadre général de l'APD**. L'exigence de redevabilité et de transparence, essentielle dans la vérification de l'obtention de résultats, est rappelée dans les conclusions du CICID de février 2018. Elle se traduit dans cette stratégie par l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation (voir chapitre 3). Ces conclusions rappellent aussi la priorité des efforts vers l'Afrique subsaharienne, le Sahel, les PMA et les pays en situation de crise : la France maintient cette priorité et adapte ses interventions à la spécificité des enjeux régionaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'État adopte les axes stratégiques suivants :

- axe stratégique 1 : améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale ;
- axe stratégique 2 : renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau pour tous dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau ;
- axe stratégique 3 : renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement.

La formulation de ces axes stratégiques résulte de concertations menées au sein de groupes de travail auxquels ont participé différents organismes de recherche et de formation, la société civile, le secteur privé, des élus ainsi que des collectivités territoriales et des représentants de l'État.

Axe stratégique 1 – Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale

La bonne gouvernance en matière d'eau et d'assainissement repose sur les principes de transparence, de redevabilité et de participation inclusive. L'efficacité des politiques publiques en matière d'eau et d'assainissement nécessite la mise en œuvre d'une bonne gouvernance à tous les niveaux, du local au multilatéral, en passant par l'échelon national et régional.

Axe 1.1 – Améliorer la gouvernance locale des services d'eau potable et d'assainissement

Pour assurer la mise en œuvre de politiques publiques efficaces d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la France s'engage à :

- soutenir la participation effective des populations locales dans les processus de décision afin que leurs besoins soient mieux pris en compte, en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables et à la dimension genre. La transparence de la prise de décision et l'association des bénéficiaires peuvent notamment contribuer à une réduction de la corruption ;
- contribuer à mettre en œuvre des politiques inclusives et équitables, notamment *via* la tarification sociale des services d'eau et d'assainissement, tout en s'assurant du principe général « l'eau paie l'eau » et en fixant un prix acceptable pour tous, couvrant les coûts d'exploitation des services ;

- soutenir le renforcement des acteurs locaux en améliorant leurs capacités (notamment techniques, managériales et budgétaires) et en favorisant un plus grand transfert de compétences aux collectivités locales ;
- réduire les risques de crises sanitaires et d'inondation lors de la saison des pluies, liés aux défaillances des systèmes d'assainissement (y compris assainissement non collectif dans les PMA), notamment en milieu urbain ;
- poursuivre l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'hygiène, notamment l'hygiène menstruelle ;
- promouvoir des règles de bonne gouvernance des services publics dans les domaines de la gestion des ressources, des milieux aquatiques et des risques de crues et inondation, en appuyant les processus nationaux de décentralisation.

Axe 1.2 – Soutenir la structuration du secteur de l'EAH à l'échelle nationale et la planification des usages à l'échelle des bassins versants

L'accès de tous à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène doit rester une priorité internationale. Sa déclinaison en objectifs différenciés en fonction de la situation géographique, hydrique et économique des pays est nécessaire. La gestion intégrée des ressources en eaux de surface et souterraines et de la biodiversité aquatique à l'échelle des bassins passe par la promotion des organismes de bassins transfrontaliers. Elle est nécessaire pour une meilleure utilisation et une répartition équitable des ressources en eau entre l'amont et l'aval.

La législation et les cadres nationaux doivent également être renforcés afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les priorités de la France dans ce domaine sont :

- l'adoption de législations relatives à la mise en œuvre des droits à l'eau et à l'assainissement ;

- le renforcement institutionnel pour la formulation de cadres fonctionnels : juridiques et réglementaires, financiers et techniques ;
- la structuration sectorielle : mise en place de mécanismes de coordination sectorielle et intersectorielle et de cadre de concertation multiacteurs ;
- la mise en place de mécanismes de régulation et de contrôle du secteur ;
- l'amélioration des cadres de redevabilité, de transparence et d'accès à l'information ;
- l'émergence d'une société civile structurée et fonctionnelle.

Axe 1.3 – Encourager la gestion concertée des bassins transfrontaliers et soutenir la création d'organismes de bassin

Les conventions d'Helsinki (1992) et de New York (1997) constituent le cadre juridique international en matière d'utilisation partagée des ressources en eau, permettant une meilleure gestion des eaux transfrontalières. La France doit poursuivre ses efforts en vue d'assurer l'adhésion la plus large possible à ces conventions. Elle promouvra notamment :

- la planification territoriale basée sur des principes de GIRE et de la biodiversité aquatique à l'échelle des bassins versants transfrontaliers ;
- les organismes de bassin qui contribuent à la sécurité régionale ;
- l'accompagnement des États et des organismes de bassin pour la mise en œuvre de mécanismes de financement pérennes à l'échelle des bassins.

Axe 1.4 – Renforcer la gouvernance internationale de l'eau

Le renforcement de la gouvernance de l'eau est nécessaire pour atteindre l'ODD 6 et les cibles associées. Les priorités de la France dans ce domaine sont :

- soutenir le renforcement du rôle d'ONU-Eau, notamment en mandatant ce mécanisme pour l'organisation d'événements onusiens, le suivi consolidé et régulier du secteur, le renforcement de la coordination du système onusien et la formulation de recommandations pour l'atteintes des cibles des ODD ;
- améliorer les connaissances sur les ressources en eau, notamment souterraines, et les besoins d'accès à l'eau, *via* des observatoires internationaux ; appuyer la production durable et le partage de données ;
- promouvoir les conventions internationales sur les eaux transfrontalières et des résolutions des Nations unies (« Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement », eau et paix, etc.).

L'eau peut être source de crises, de tensions et devenir la cause ou la cible de conflits armés. Dans cette perspective, la France :

- veille, au Conseil de sécurité des Nations unies, à ce que soient dénoncés les cas d'utilisation de l'eau par les belligérants ou groupes terroristes comme cible ou arme de guerre, et à ce que soit garantie la protection des infrastructures hydrauliques ;
- encourage les cessez-le-feu pour l'approvisionnement en eau pendant les conflits armés et, le cas échéant, l'inclusion des questions relatives à l'eau et à la coopération en matière d'eau dans les accords de paix ;
- favorise l'intégration et la coordination de l'ensemble des acteurs (crise et post-crise) dans la logique du continuum entre urgence et développement ;
- promeut la GIRE comme un outil contribuant à la sécurité et à la paix.

Axe stratégique 2 – Renforcer la sécurité d’approvisionnement en eau pour tous dans un contexte d’accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l’eau

Le changement climatique intensifie et exacerbe les événements extrêmes tels que cyclones, crues et inondations, érosion des côtes et épisodes de sécheresse. Sur le long terme, les événements à évolution lente (*slow onset events*) tels que l’accroissement des températures, la montée des eaux ou la désertification imposent des efforts d’adaptation et de résilience face aux risques liés à l’eau, tant pour la consommation domestique (sécurisation des approvisionnements, notamment vis-à-vis des risques de pollution) que pour l’usage agricole (réutilisation des eaux usées, techniques économes en eau, semences résistantes à la salinisation), mais aussi d’adapter l’habitat et les modes de vie aux nouvelles menaces, avec une meilleure capacité d’anticipation, dans un contexte de pression démographique accrue.

Axe 2.1 – Améliorer la résilience face aux risques environnementaux dans un contexte d’adaptation au changement climatique

Le changement climatique implique un changement de paradigme sur les risques liés à l’eau. Il convient ainsi de passer du « lutter contre » au « atténuer et vivre avec » les risques de crues et inondations ou de sécheresse, ce qui nécessite de :

- améliorer les connaissances des impacts du changement climatique sur le cycle de l’eau et la biodiversité aquatique, notamment au niveau local ;
- mener des études de vulnérabilité et d’adaptation à ce changement de paradigme, notamment en identifiant les systèmes socio-économiques exposés ;

- aider au développement de plans de prévention et de gestion des catastrophes naturelles liées à l’eau dans les pays les plus exposés à ces risques ;
- valoriser les solutions fondées sur la nature qui conduisent à un cobénéfice en matière de résilience et de préservation de la biodiversité aquatique ;
- renforcer la prise en compte et la mise en œuvre de mesures d’adaptation au changement climatique dans les stratégies, politiques et programmes de développement, notamment dans la mise en œuvre et l’actualisation des engagements pris par les États dans l’accord de Paris ;
- planifier l’aménagement du territoire dans une optique de plus grande résilience, intégrant des structures adaptées ;
- orienter la finance climat et notamment les financements publics vers les mesures d’adaptation au changement climatique en lien avec les ressources en eau et la gestion des risques liés à l’eau (notamment crues et inondations, sécheresses, salinisation des aquifères côtiers en raison de la montée du niveau des mers) ;
- améliorer la résilience des installations de production d’eau potable et d’assainissement, comme le préconise la priorité n° 4 du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)²⁵ ;
- développer des dispositifs d’alerte précoce efficaces axés sur les populations vulnérables situées dans les zones à risques, ainsi que des programmes de sensibilisation de ces populations aux risques liés à l’eau.

25. Point 33 c : « Promouvoir la résilience des infrastructures essentielles, nouvelles ou existantes, notamment de celles qui sont liées à l’eau. » www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf.

Axe 2.2 – Œuvrer pour une plus grande sécurité d’approvisionnement

Le changement climatique modifie la répartition de la ressource en eau, les régimes hydriques et la saisonnalité des précipitations. Il a donc des conséquences directes sur l’approvisionnement en eau. La nécessaire sécurisation de l’approvisionnement passe, d’une part, par des mesures concernant la demande en eau, visant à améliorer l’efficacité des usages de l’eau, une maîtrise des consommations et la limitation des fuites lors de l’adduction d’eau et, d’autre part, par des mesures portant sur l’offre, notamment la diversification des origines d’approvisionnement, le stockage de précaution, la protection des stocks ou flux d’eau existants contre les pollutions et la valorisation des eaux usées.

Mesures concernant la demande en eau

Ces mesures sont les suivantes :

- soutenir des techniques et des modèles de développement sobres et efficaces en eau pour limiter les consommations, notamment les pratiques agroécologiques et l’agriculture familiale ;
- sensibiliser les décideurs à la nécessité et à l’urgence de limiter les fuites dans les réseaux existants, notamment en promouvant les bonnes pratiques de gestion patrimoniale et en faisant appel aux innovations technologiques ;
- sensibiliser les différentes catégories d’usagers (agricoles, industriels, domestiques) à la nécessité d’économiser l’eau et d’adopter des comportements sobres en eau.

Mesures concernant l’offre en eau

La diversification des origines d’approvisionnement reposera sur le fait de :

- promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées et le financement des infrastructures de traitement associées. Les eaux usées traitées doivent être considérées comme une ressource, en particulier pour le secteur agricole, notamment dans les zones semi-arides et semi-désertiques ;

- faciliter l’infiltration des eaux de pluie pour recharger les nappes phréatiques ;
- développer la collecte à grande échelle des eaux de pluie, notamment dans les pays à fort stress hydrique, en construisant des collecteurs, des bassins et des réservoirs enterrés et semi-enterrés, associés à des solutions d’ingénierie verte et bleue, et associant matériaux, main-d’œuvre et savoir-faire locaux ;
- conditionner la mise en place d’unités de désalinisation à l’évaluation préalable des alternatives existantes, à une meilleure maîtrise de la demande et au niveau de risque environnemental et social, ainsi qu’au recours aux énergies renouvelables et au traitement des saumures avant rejet.

La protection des stocks et des flux d’eau contre les pollutions passera notamment par :

- la préparation et la mise en œuvre de plans nationaux et locaux de lutte contre les pollutions diffuses et localisées ;
- le soutien aux efforts d’amélioration et de création de dispositifs de dépollution ;
- l’encouragement des solutions fondées sur la nature, ou s’en inspirant, notamment pour protéger les zones d’infiltration de l’eau, favoriser la filtration naturelle des eaux usées par les plantes et la stabilisation des berges des cours d’eau ;
- la promotion de la coopération transfrontalière pour garantir une eau de qualité et en quantité suffisante et prévisible dans les pays aval (voir l’axe 1.3) ;
- la promotion de l’ensemble de la filière assainissement, y compris la filière industrielle.

Axe 2.3 – Mieux prendre en compte le rôle de l’eau dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité sanitaire

La majorité de la population sous-alimentée est dépendante à divers titres de l’eau à usage agricole : « La contamination accrue de l’eau servant à l’irrigation peut avoir une incidence sur la sécurité sanitaire des cultures qui l’absorbent et des animaux qui

l'ingèrent, ainsi que des produits alimentaires qui en sont issus. De l'eau et des aliments insalubres créent un cercle vicieux dans lequel interviennent la diarrhée et la malnutrition, qui menacent l'état nutritionnel des plus vulnérables²⁶. » Aussi, convient-il de :

- développer des politiques publiques et une planification des interventions basées sur le multisectoriel, intégrant les dimensions eau, sécurité alimentaire et santé publique ;
- promouvoir des politiques multisectorielles dans le domaine de l'EAH ;
- développer des politiques publiques et des infrastructures qui assurent la non-contamination de l'eau utilisée par les populations ;
- renforcer les interventions EAH ayant un fort impact sur la réduction des maladies hydriques et de la sous-nutrition ;
- doter en priorité les écoles et les centres de santé d'équipements dans le domaine de l'EAH ;
- sensibiliser les populations aux mesures de protection contre les maladies hydriques, aux solutions de potabilisation de l'eau ainsi qu'aux conséquences de la pollution des sources d'eau par l'activité humaine, notamment *via* le réseau décentralisé des centres de santé ruraux et de quartier, dans les écoles et autres infrastructures éducatives ;
- soutenir les comportements alimentaires favorables à la fois à la protection de l'environnement et à la nutrition ;
- promouvoir une meilleure gestion de la demande en eau par le secteur agricole en accompagnant les agriculteurs vers des méthodes de production utilisant l'eau de manière plus rationnelle et moins utilisatrice d'intrants, notamment les pratiques agro-écologiques.

Axe stratégique 3 – Renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement

Pour atteindre l'objectif d'un accès équitable à l'eau et à l'assainissement, un effet de masse en termes de financement est nécessaire pour améliorer la couverture de la population et pour appuyer des projets innovants et plus respectueux de l'environnement, basés sur un renforcement des connaissances sur l'eau.

Axe 3.1 – Augmenter et diversifier les financements du secteur de l'EAH

Face aux besoins estimés à environ 114 milliards de dollars par an pour atteindre les cibles 6.1 et 6.2 des ODD²⁷, les financements relatifs au secteur de l'EAH doivent être augmentés de manière significative et diversifiés. La France s'efforcera donc de :

- augmenter les financements de l'APD française consacrés au secteur EAH dans les PMA, en particulier sous forme de dons bilatéraux, et plus spécifiquement pour les 19 pays prioritaires conformément aux décisions prises par le CICID du 8 février 2018 (ils bénéficieront de 50 % de l'effort en subvention de l'État et des deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD) ;
- accroître dans les PMA les financements dans le domaine de l'EAH transitant par les ONG pour la mise en œuvre de projets au regard de l'accroissement du volume d'APD ;
- prendre en compte les enjeux EAH dans le traitement des crises et des fragilités défini lors du CICID du 8 février 2018 ;

26. FAO, Fonds international de développement agricole, OMS, Programme alimentaire mondial et UNICEF, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, FAO, Rome, 2019, www.fao.org/3/ca5162fr/ca5162fr.pdf.

27. Guy Hutton et Mili Varughese, *The Costs of meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene*, Banque mondiale, Washington D. C., 2016, <http://documents.worldbank.org/curated/en/415441467988938343/pdf/103171-PUB-Box394556B-PUBLIC-EPI-K8543-ADD-SERIES.pdf>.

- équilibrer les financements entre eau et assainissement, en intensifiant les efforts sur l'assainissement et l'hygiène : en 2030, la moitié de l'APD du secteur doit être dédiée à l'assainissement ;
- renforcer la part des dons dédiés à la connaissance des ressources en eau et de la biodiversité aquatique, à la bonne gouvernance et au renforcement de capacités ;
- soutenir la coopération décentralisée par la promotion auprès des collectivités françaises du mécanisme de la loi Oudin-Santini. Ces mécanismes de coopération décentralisée doivent également être promus à l'échelle européenne et internationale. Une meilleure complémentarité entre la coopération décentralisée et la coopération de l'État doit être recherchée ;
- faire appel à des financements innovants (voir encadré 2), notamment les lignes de crédit, les garanties, la microfinance, les fonds de mutualisation de la dette et les contrats à impact social ;
- poursuivre l'effort d'ouverture vers le secteur privé, afin d'atteindre les populations les plus modestes (microcrédits) via le système bancaire des pays concernés (dans les pays à revenu intermédiaire notamment).

Axe 3.2 – Encourager la recherche et l'innovation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et en tirer toutes les opportunités

Le secteur de l'eau et de l'assainissement doit tirer le meilleur parti des innovations et des technologies les plus récentes afin de faire face aux enjeux d'approvisionnement dans le contexte de changement climatique et d'accroissement des conflits d'usage :

- promouvoir les solutions fondées sur la nature afin de protéger les ressources en eau, traiter les effluents, prévenir les inondations et lutter contre l'érosion. Ce sont des solutions inspirées par la nature ou s'appuyant sur elle, qui utilisent ou imitent des processus naturels afin de relever des défis globaux. Ces solutions répondent à la transversalité des enjeux que l'on retrouve dans les ODD ;

ENCADRÉ 2

Les financements innovants

Des mécanismes de financement innovants permettraient de récolter des fonds supplémentaires pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en plus des financements traditionnels de l'APD. La France s'est notamment engagée, avec le soutien des pays du G7, dans la structuration de son premier contrat à impact de développement sur la gestion de l'hygiène menstruelle en Afrique subsaharienne (Éthiopie et Niger).

Ce type d'instrument financier permet de soutenir des projets innovants portés par des ONG ou des entrepreneurs sociaux financés par des investisseurs, qui ne sont remboursés par des « acheteurs de résultats » (généralement la puissance publique, des philanthropes ou des bailleurs) que si des indicateurs préalablement agréés (et évalués de façon indépendante) sont atteints.

Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, partenariat multi-acteur créé en 2006²⁸, dont la France assure le secrétariat permanent, permet un échange de bonnes pratiques à l'échelle internationale.

- encourager le secteur privé et les décideurs publics à adopter ces solutions fondées sur la nature ;
- diminuer l'impact des projets eau et assainissement sur l'environnement et le changement climatique, et encourager les mesures d'atténuation au changement climatique, notamment en favorisant l'optimisation énergétique des infrastructures et des processus, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables (notamment le biogaz issu de la fermentation des boues d'épuration, les énergies solaire et éolienne ainsi que l'hydroélectricité respectueuse de l'environnement) ;
- mieux prendre en compte l'apport des sciences sociales et humaines dans les politiques publiques d'eau et d'assainissement ;

28. Dans le cadre de ce partenariat, les financements innovants sont définis comme des mécanismes « caractérisés par leur complémentarité par rapport à l'aide publique au développement, par leur prévisibilité et leur stabilité. Ils sont étroitement liés à l'idée de biens publics mondiaux et visent aussi à corriger les effets négatifs de la mondialisation ». Pour plus d'informations : www.leadinggroup.org/rubrique7.html.

- promouvoir des coopérations innovantes, notamment avec les pays qui ont une expérience dans la gestion de l'eau (coopération entre la France, les pays prioritaires et des pays tiers ayant une tradition dans la gestion de l'eau comme ceux du bassin du Mékong) ;
- promouvoir des financements qui prennent en compte l'innovation, la recherche, l'apprentissage et la capitalisation ;
- investir davantage dans la recherche opérationnelle et les innovations, faciliter le recours à l'expertise externe lors des interventions humanitaires complexes.

Axe 3.3 – Accroître les connaissances sur les ressources en eau en développant des systèmes d'information sur l'eau

Afin de bien gérer les ressources en eau, il est indispensable de les connaître et de disposer de systèmes d'information

permettant une large diffusion des données sur leur état. Pour cela, il convient de :

- développer des mécanismes de collecte de données sur l'eau et l'assainissement, en intégrant des composantes spatiales, socio-économiques et politiques et en utilisant des méthodes participatives de type *crowdsourcing* ;
- soutenir les efforts d'amélioration des systèmes statistiques des pays en matière de suivi des différents paramètres de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement entrant dans les indicateurs mondiaux ;
- soutenir le développement d'inventaires des potentiels en eau (eaux souterraines, eaux de surface, fréquence et intensité des pluies, etc.), faciliter à ce titre le développement de centres d'excellence pérennes d'informations, de formation et de recherche sur l'eau et le climat dans les PMA ou les pays à revenus intermédiaires ;
- s'assurer de la diffusion publique et gratuite de ces données.

ENCADRÉ 3

Correspondance entre les axes stratégiques de la France en matière d'eau et d'assainissement et les ODD

Axes stratégiques de la France	Cibles des ODD
Axe stratégique 1 – Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale	
Axe 1.1 – Améliorer la gouvernance locale des services d'eau potable et d'assainissement	Cibles 6.1, 6.2, 6.4, 6.a, 6.b
Axe 1.2 – Soutenir la structuration du secteur de l'EAH à l'échelle nationale et la planification des usages à l'échelle des bassins versants	Cibles 6.b, 15.1
Axe 1.3 – Encourager la gestion concertée des bassins transfrontaliers et soutenir la création d'organismes de bassin	Cibles 6.5, 6.b
Axe 1.4 – Renforcer la gouvernance internationale de l'eau	Cible 6.5
Axe stratégique 2 – Renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau pour tous dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau	
Axe 2.1 – Améliorer la résilience face aux risques environnementaux dans un contexte d'adaptation au changement climatique	Cibles 6.3, 6.4, 6.a, 6.b, 15.3
Axe 2.2 – Œuvrer pour une plus grande sécurité d'approvisionnement	Cibles 6.6, 6.a, 6.b, 2.4, 2.5, 2.a, 11.5, 11.b et 13.1
Axe 2.3 – Mieux prendre en compte le rôle de l'eau dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité sanitaire	Cibles 6.1, 6.2, 2.3, 2.4, 2.a, 3.9
Axe stratégique 3 – Renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement	
Axe 3.1 – Augmenter et diversifier les financements du secteur de l'EAH	Cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.a, 17.1 à 17.5
Axe 3.2 – Encourager la recherche et l'innovation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et en tirer toutes les opportunités	Cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.6, 6.a
Axe 3.3 – Accroître les connaissances sur les ressources en eau en développant des systèmes d'information sur l'eau	Cible 6.a

Chapitre 3

SUIVI ET REDEVABILITÉ DE LA STRATÉGIE

Le suivi de cette stratégie contribuera à renforcer la transparence et la redevabilité des actions de la France dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La transparence de l'aide est en effet indispensable pour renforcer son efficacité. Elle permet en outre une meilleure compréhension et une légitimité renforcée des politiques d'intervention sectorielle.

De manière générale, l'action de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement respecte les principes définis dans la déclaration de Paris et le programme d'action d'Accra²⁹, ainsi que dans le partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement³⁰. Elle s'inscrit également dans le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'accord de Paris et l'Agenda 2030, et notamment l'ODD 6 (voir encadré 3). Elle s'appuie également sur les systèmes nationaux pour s'assurer que les autorités et opérateurs, acteurs et populations jouent un rôle actif dans la conception et la mise en œuvre des projets, conformément aux normes et règlements locaux, et aux structures de gouvernance locale.

L'atteinte des objectifs et des axes stratégiques énoncés dans cette stratégie nécessite un cadre de suivi et de redevabilité, adapté et cohérent, avec des indicateurs. L'élaboration de ce cadre de suivi, présenté en annexe, répond à une double contrainte :

- s'appuyer sur les outils existants pour évaluer les grandes tendances de l'APD française en matière d'eau et d'assainissement (notamment ceux de l'AFD et de l'OCDE) afin d'éviter la multiplication de méthodologies et d'indicateurs ;
- traduire dans le cadre de redevabilité les orientations stratégiques pour la période 2020-2030, notamment l'approche intégrée des problématiques dans laquelle s'inscrit désormais la France, en élargissant le champ des projets « eau et

assainissement » à la sensibilisation et à la formation en matière d'hygiène, à l'eau destinée à l'agriculture, à la planification des services dans le cadre du développement urbain et rural, aux aides plurisectorielles pour les services sociaux de base, aux interventions d'urgence et post-urgence, ainsi qu'à la gestion des risques. Ces dimensions sont traduites par la mention des codes du CAD de l'OCDE dans le tableau en annexe.

Dans la perspective du déploiement effectif d'une approche intégrée des problématiques d'eau et d'assainissement, une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre croissante de dispositifs de participation des populations et de gestion intégrée des ressources, ainsi qu'au renforcement du nombre et à l'efficacité des dispositifs de sensibilisation aux pratiques d'hygiène.

Ces indicateurs évaluent les progrès réalisés en matière d'accès à l'EAH, de gestion durable des ressources, de sensibilisation et d'appropriation de ces problématiques par les populations locales. Le suivi et l'évaluation de la stratégie, dont l'échéance est prévue en 2030, se feront en trois étapes avec :

- une évaluation annuelle des interventions françaises dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, réalisée en utilisant les indicateurs présentés en annexe ;
- une revue à mi-parcours qui, sur la base des indicateurs de suivi et des cibles prioritaires définies dans la stratégie, permettra d'adapter les efforts sectoriels et géographiques nécessaires ;
- un bilan de la mise en œuvre de la stratégie à son terme.

Un suivi spécifique sera réalisé pour les 19 pays prioritaires de l'APD française.

29. Déclaration sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra : www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf.

30. www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.

Annexe

CADRE DE REDEVABILITÉ

Axes	Indicateurs de suivi annuel de la stratégie (devise : euros ou dollars des États-Unis selon la source des données)	Sources et méthodologies des données ³¹
Axe 1.1 – Améliorer la gouvernance locale des services d'eau potable et d'assainissement	1. Part des projets bilatéraux dans l'eau et l'assainissement avec un impact positif sur l'égalité entre les genres	Marqueur Genre OCDE pour les secteurs CAD : 140, 12261, 43061, 31140
Axe 1.2 – Soutenir la structuration du secteur de l'EAH à l'échelle nationale et la planification des usages à l'échelle des bassins versants		
Axe 1.3 – Encourager la gestion concertée des bassins transfrontaliers et soutenir la création d'organismes de bassin	2. Nombre de dispositifs de coopération transfrontalière soutenus par la coopération française	OIEau Programme Solidarité Eau
Axe 1.4 – Renforcer la gouvernance internationale de l'eau	3. Nombre d'adhésions aux conventions d'Helsinki et de New York et au protocole sur l'eau et la santé	Nations unies, <i>Collection des traités</i> ³²
Axe 2.1 – Améliorer la résilience face aux risques environnementaux dans un contexte d'adaptation au changement climatique	4. Engagements et décaissements annuels relatifs à la réduction des risques de catastrophes liées à l'eau	CAD/OCDE (traitement au niveau projet du code 43060)
	5. Part des projets intégrant un cobénéfice climat	Marqueurs Rio OCDE (atténuation et adaptation) pour les secteurs CAD 140, 31140
	6. Part des projets intégrant un cobénéfice biodiversité	Marqueur Biodiversité OCDE pour les secteurs CAD 140, 31140

31. Pour un même indicateur, plusieurs sources de données peuvent être indiquées (AFD ou CAD/OCDE). Dans la mesure où les méthodologies et définitions varient d'un organisme à un autre, les données issues de différentes sources ne peuvent en aucun cas être agrégées.

32. https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-5&chapter=27&clang=_fr.

Axes	Indicateurs de suivi annuel de la stratégie (devise : euros ou dollars des États-Unis selon la source des données)	Sources et méthodologies des données
Axe 2.2 – Œuvrer pour une plus grande sécurité d’approvisionnement	7. Nombre de personnes : a) gagnant un accès à un service élémentaire d’assainissement ; b) bénéficiant d’un service d’assainissement géré en toute sécurité	Activité de l’AFD
	8. Nombre de personnes : a) gagnant un accès à un service élémentaire d’eau potable ; b) bénéficiant d’un service d’alimentation en eau potable géré en toute sécurité	
	9. Nombre d’agriculteurs ayant un accès pérenne et durable aux services d’eau	
Axe 2.3 : Mieux prendre en compte le rôle de l’eau dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité sanitaire	10. Capacité de traitement des eaux usées installée ou réhabilitée (en équivalent habitant)	Activité de l’AFD
	11. Nombre de personnes sensibilisées à l’hygiène	
Axe 3.1 : Augmenter et diversifier les financements du secteur de l’EAH	12. Engagements et décaissements annuels dans le secteur de l’eau potable	Activité de l’AFD
	13. Engagements et décaissements annuels dans le secteur de l’assainissement	
	14. Engagements et versements annuels bruts d’APD dans le secteur de l’eau et l’assainissement (bilatéral et multilatéral)	CAD/OCDE (code 140) et multi-imputé
	15. Financements relatifs à la coopération décentralisée	Programme Solidarité Eau
	16. Part de l’APD dédiée au secteur de l’EAH transitant par les ONG et la société civile (sur l’APD EAH totale)	CAD/OCDE (140, 12261, 43060, 31140)
Axe 3.2 : Encourager la recherche et l’innovation dans le secteur de l’eau et de l’assainissement et en tirer toutes les opportunités	17. Engagements dédiés à la recherche et l’innovation dans le domaine de l’EAH	Indicateur à développer au cours de l’exécution de la stratégie par le MEAE
Axe 3.3 : Accroître les connaissances sur les ressources en eau en développant des systèmes d’information sur l’eau		

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
APD	Aide publique au développement	ODD	Objectifs de développement durable
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)	OIEau	Office international de l'eau
CDCS	Centre de crise et de soutien (MEAE)	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CLEN	Sous-direction de l'environnement et du climat (MEAE/DGM/DDD)	ONG	Organisation non gouvernementale
DDD	Direction du développement durable (MEAE/DGM)	ONU	Organisation des Nations unies
DGM	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (MEAE)	PED	Pays en développement
EAH	Eau, assainissement, hygiène	PIB	Produit intérieur brut
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	PMA	Pays moins avancés
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères		

Encadrés

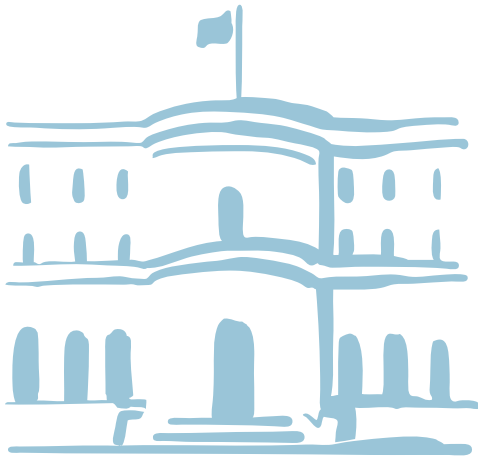
Encadré 1 La GIRE	13
Encadré 2 Les financements innovants	31
Encadré 3 Correspondance entre les axes stratégiques de la France en matière d'eau et d'assainissement et les ODD.....	33

Figures

Figure 1 Interconnexion entre l'ODD 6 et les autres ODD.....	11
Figure 2 Répartition des engagements d'APD bilatérale française dans le domaine de l'eau et de l'assainissement entre prêts et dons (millions d'euros)	15
Figure 3 Répartition des engagements d'APD entre prêts et dons pour les PED, l'Afrique subsaharienne et les PMA (millions d'euros)	16
Figure 4 Répartition des engagements d'APD bilatérale brute dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par sous-secteur (millions d'euros)	17
Figure 5 Répartition des engagements d'APD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par acteur (millions d'euros).....	17
Figure 6 Répartition des engagements annuels de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement entre prêts et dons (millions d'euros)	18
Figure 7 Évolution des engagements annuels de l'AFD (millions d'euros)	19
Figure 8 Répartition géographique des engagements de l'AFD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (millions d'euros)	20
Figure 9 Engagements annuels de l'AFD dans le secteur de l'eau à usage agricole (millions d'euros)	20
Figure 10 Évolution de la répartition Fonds d'étude et d'aide au secteur privé/prêts par type de projet.....	22

Bibliographie

- Banque mondiale, *Water Supply, Sanitation, and Hygiene (WASH) Poverty Diagnostic Initiative*, Banque mondiale, Washington D.C., 2017, <https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/wash-poverty-diagnostic>.
- Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, *Natural Disasters 2018, an opportunity to prepare*, Bruxelles, 2019.
- FAO, Fonds international de développement agricole, OMS, Programme alimentaire mondial et UNICEF, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, FAO, Rome, 2018, www.fao.org/3/I9553FR/I9553fr.pdf.
- FAO/Institut international de gestion des ressources en eau, *More People, More Food, Worse Water? A Global Review of Water Pollution from Agriculture*, FAO, Rome, 2018, www.fao.org/3/CA0146EN/ca0146en.pdf.
- FAO, OCDE, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*, Rome, 2019, www.fao.org/documents/card/en/c/ca4076fr.
- Hutton Guy et Mili Varughese, *The Costs of meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene*, Banque mondiale, Washington D. C., 2016, <http://documents.worldbank.org/curated/en/415441467988938343/pdf/103171-PUB-Box394556B-PUBLIC-EPI-K8543-ADD-SERIES.pdf>.
- OMS, UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD*, OMS, Genève, 2017.
- OMS, UNICEF, *Des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité : rapport thématique sur l'eau potable 2017*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2017.
- ONU-Eau, Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement.
- Programme des Nations unies pour l'environnement, « Un meilleur traitement des eaux usées est essentiel pour garantir la bonne santé des êtres humains et des écosystèmes », 2019, <https://www.unenvironment.org/fr/actualites-et-recits/recit/un-meilleur-traitement-des-eaux-usees-est-essentiel-pour-garantir-la>.
- UNESCO/ONU-Eau, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : Ne laisser personne pour compte*, UNESCO, Paris, 2019, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367305>.
- Water Global Practice, *High and Dry: Climate Change, Water, and the Economy*, Banque mondiale, Washington D.C., 2016, <https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/high-and-dry-climate-change-water-and-the-economy>.
- WWF International, *Rapport Planète vivante : risque et résilience dans l'Anthropocène*, Gland (Suisse), 2016, www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-07/161027_rapport_planete_vivante.pdf.



STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (2020-2030)

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement répond à des besoins vitaux des populations. Un accès de qualité a des conséquences très positives sur la santé publique, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élimination de la pauvreté et de la malnutrition. C'est la raison pour laquelle la France a plaidé pour la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement par les Nations unies. La France est également porteuse de concepts reconnus internationalement comme le modèle de gestion intégrée de ressources en eau, outil désormais inscrit dans l'objectif de développement durable consacré à l'eau (ODD 6) de l'Agenda 2030. Cet objectif couvre autant l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement que la gestion durable des ressources.

Face à la nécessité d'adapter les objectifs de la France aux évolutions du contexte mondial et notamment de la démographie, de l'urbanisation et du changement climatique, une refonte de la *Stratégie eau et assainissement (2005-2015)* a été entreprise.

Cadre de référence pour tous les acteurs du secteur, la *Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030)* est le fruit d'une démarche inclusive et participative impliquant l'ensemble des acteurs français du secteur. Pluridisciplinaire, ce document s'articule autour de trois priorités : améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement à différentes échelles ; renforcer la sécurité d'approvisionnement dans un contexte de changement climatique et d'accroissement des conflits d'usage ; renforcer les outils et les moyens déployés dans le secteur.